

QUEEN
HC
117
.N45
C3214
1971



**CANADA /
TERRE-NEUVE**
deuxième entente
sur les zones
spéciales

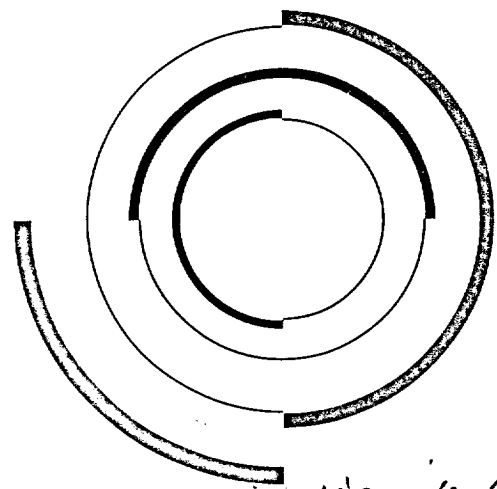


Expansion
Économique
Régionale

Regional
Economic
Expansion

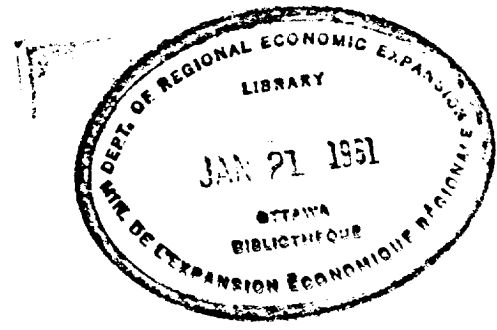
HC
117
N5
C3414

HC
117
N. 45
C3214
1971



Canada. Ministère de l'expansion économique régionale.

**CANADA/
TERRE-NEUVE**
deuxième entente
sur les zones
spéciales



(Traduction)

TERRE-NEUVE
DEUXIÈME. ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE CONCERNANT
LES ZONES SPÉCIALES

ENTENTE conclue ce neuvième jour d'août 1971

ENTRE:

LE GOUVERNEMENT DU CANADA,
ci-après nommé "le Canada"

D'UNE PART,

ET:

LE GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE
DE TERRE-NEUVE, ci-après nommé
"la Province"

D'AUTRE PART.

LA PRÉSENTE ENTENTE est signée par le ministre de l'Expansion économique régionale au nom du Canada et par le ministre du Développement social et communautaire au nom de la Province.

ATTENDU que le Canada et la Province ont convenu que l'expansion économique et le relèvement social pourraient être accélérés à Terre-Neuve en stimulant la création de nouveaux emplois permanents dans l'industrie de fabrication et de transformation; en augmentant la production dans les industries primaires de même que le nombre d'emplois et la production dans les industries secondaires grâce à la transformation beaucoup plus poussée des matières premières; en accroissant le nombre d'emplois dans d'autres secteurs secondaires et tertiaires par le perfectionnement des

compétences en matière de gestion et de commercialisation; en accentuant le taux de croissance démographique dans les centres qui se prêtent le mieux à l'implantation d'industries secondaires et tertiaires; et en mettant les possibilités d'emploi à la portée de la population rurale au moyen de l'instruction, de la formation et des allocations de déplacement;

ATTENDU que le Gouverneur en conseil, après consultation avec la Province, et aux termes de l'article 24 de la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement du Canada, par le décret C.P. 1970-613 du 8 avril 1970, a désigné pour la période allant du 1^{er} avril 1970 au 30 juin 1972, certaines zones de la province de Terre-Neuve décrites à l'appendice "A" de la présente Entente, à titre de zones spéciales exigeant des mesures spéciales destinées à favoriser l'expansion économique et le relèvement social;

ATTENDU que le ministre de l'Expansion économique régionale, aux termes de l'article 26 de ladite Loi et en collaboration avec la Province, a élaboré des plans visant à l'expansion économique et au relèvement social desdites zones, et que ces plans ont reçu l'approbation du Gouverneur en conseil par le décret C.P. 1970-613 du 8 avril 1970;

ATTENDU que le Canada et la Province ont signé une Entente concernant les zones spéciales et les routes en date du 21 avril 1970 (ci-après nommée "première Entente sur les zones spéciales") pour faciliter la mise en oeuvre en priorité des projets pouvant être commencés en 1970 dans le cadre desdits plans;

ATTENDU que le Gouverneur en conseil a, par le décret C.P. 1971-1200 du 15 juin 1971, prolongé jusqu'au 31 mars 1975 la période de désignation desdites zones spéciales ainsi que la période d'application desdits plans, et que cette Entente a pour but de remplacer la première Entente sur les zones spéciales et de pourvoir à la continuation de la mise en oeuvre desdits plans au cours de la période allant du 1^{er} avril 1971 au 31 mars 1975;

ATTENDU que le Gouverneur en conseil a, par le décret C.P. 1970-1605 du 3 août 1971, autorisé le ministre de l'Expansion économique régionale à signer la présente Entente au nom du Canada;

ATTENDU que, sous réserve de l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil, et en vertu des articles 9 et 11 de la Loi de 1966 créant le ministère du Développement social et communautaire, soit la Loi n° 42 des Statuts de 1966 de Terre-Neuve, le ministre du Développement social et communautaire est autorisé à signer la présente Entente au nom de la Province;

ATTENDU que le Lieutenant-gouverneur en conseil, en vertu de l'arrêté en conseil numéro 698-1971 du 4 août 1971, a autorisé le ministre du Développement social et communautaire à signer la présente Entente au nom de la Province;

EN FOI DE QUOI, les Parties en cause conviennent de ce qui suit:

1. Dans la présente Entente:
 - a) "Ministre fédéral" signifie le ministre de l'Expansion économique régionale du Canada ou toute personne autorisée à agir en son nom;
 - b) "Ministre provincial" signifie le ministre du Développement social et communautaire de la Province ou toute personne autorisée à agir en son nom;
 - c) "Ministres" signifie le Ministre fédéral et le Ministre provincial;
 - d) "Première Entente sur les zones spéciales" signifie l'Entente fédérale-provinciale susmentionnée signée le 21 avril 1970;
 - e) "Comité conjoint de planification" signifie le comité institué en vertu de l'article 28 de la présente Entente;

- f) "Comité de liaison" signifie le comité institué en vertu de l'article 11 de la présente Entente;
- g) "Municipalité" englobe toute autorité locale de la Province approuvée par les Ministres aux fins de la présente Entente;
- h) "Zones spéciales actuelles" signifie les zones décrites à l'appendice "A" de la présente Entente; et
- i) "Durée de la présente Entente" signifie la période allant du 1^{er} avril 1971 au 31 mars 1975 inclusivement.

OBJET

2. Les appendices ci-joints faisant partie intégrante de la présente Entente sont:

Appendice "A": description officielle de chacune des zones spéciales actuelles.

Appendice "B": liste des projets que la Province entreprendra aux termes de la présente Entente, avec l'aide des contributions et des prêts consentis par le Canada par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale.

La partie I de cet appendice renferme les projets qui faisaient partie de la première Entente sur les zones spéciales et qui ont été reportés à la présente Entente.

La partie II est composée des nouveaux projets.

La partie III comprend les analyses de rentabilité et les études techniques.

Appendice "C": comprend les grandes lignes du programme et a pour but d'expliquer le pourquoi et le comment de la présente Entente.

3. Le Canada financera les projets énumérés à l'appendice "B" au moyen de subventions et de prêts selon les modalités stipulées dans ledit appendice.

4. La Province prévoit que les dépenses provinciales et municipales pour les travaux d'infrastructure dans les zones spéciales actuelles et les travaux de voirie à Terre-Neuve, indépendamment et en plus des dépenses prévues à l'égard des projets énumérés à l'appendice "B" de la présente Entente, s'élèveront à environ \$35.8 millions au cours de la période allant du 1^{er} avril 1971 au 31 mars 1972.

5. 1) Sous réserve du paragraphe 4) la Province mettra en oeuvre, soit directement, soit par l'entremise de ses organismes, ou prendra les mesures nécessaires pour que les municipalités intéressées entreprennent, au cours de la durée de la présente Entente, les projets énumérés à l'appendice "B" de la présente Entente.

2) La Province ou la municipalité intéressée, selon le cas, fera l'acquisition de tous les terrains et de tous les droits sur les terrains nécessaires à la réalisation des projets en question.

3) La contribution du Canada au financement des projets prévus aux termes de la présente Entente ne lui confère aucun droit de propriété sur les ouvrages matériels construits ou acquis en conformité de la présente Entente. Lors du parachèvement de chaque ouvrage, la Province ou la municipalité, selon le cas, en prendra possession et, par la suite, en assumera pleinement l'exploitation, l'entretien et les réparations, sauf lorsque d'autres dispositions fédérales-provinciales peuvent s'appliquer.

4) Même s'il incombe à la Province ou la municipalité intéressée d'adjuger tous les contrats qui peuvent être nécessaires dans le cadre des projets énumérés à la partie III de l'appendice "B", les dispositions de travail devront être approuvées au préalable par le Comité conjoint de planification, conformément à l'article 19 2), et l'exécution du travail se fera sous la direction générale d'un sous-comité composé de représentants

fédéraux et provinciaux nommés conjointement par les co-présidents du Comité conjoint de planification et du Comité de liaison. Une fois que le projet sera réalisé, il appartiendra au Comité conjoint de planification, lors de la révision annuelle de l'appendice "B" devant être effectuée conformément à l'article 28 2) e), de recommander aux Ministres les projets de construction qu'il y aurait lieu d'ajouter à la partie II de l'appendice "B". Si la mise en oeuvre d'un projet de construction était acceptée aux termes de la présente Entente, le remboursement de 10 p. 100 dont il est question à l'article 8 1) a) ii) sera réduit d'un montant égal à la contribution versée par le Canada au chapitre des analyses de rentabilité et des études techniques préliminaires. Il est convenu et entendu qu'aux termes du présent paragraphe rien n'oblige le Canada ou la Province à accepter la mise en oeuvre de tout projet.

6. Il est convenu et entendu que lorsqu'un projet mentionné dans la présente Entente doit être entrepris par une municipalité, la Province prendra avec la municipalité intéressée les dispositions nécessaires pour permettre à la Province de remplir ses engagements aux termes de la présente Entente.

7. La Province commencera les travaux de construction relatifs à tous les projets énumérés à l'appendice "B" qui n'ont pas encore été mis en chantier ou prendra les mesures nécessaires pour que les municipalités intéressées commencent lesdits travaux au cours de la durée de la présente Entente et, à moins d'une entente contraire avec le Ministre fédéral, sur recommandation du Comité de liaison, le Canada ne sera tenu d'acquitter aucune dépense faite après la date limite stipulée à l'appendice "B" pour le projet en question, et le Canada ne paiera aucune réclamation qui n'aura pas été présentée dans les douze mois qui suivront ladite date limite.

8. 1) Sous réserve des paragraphes 2) et 3), les frais que le Canada doit financer ou partager aux termes de la présente Entente sont:

a) pour ce qui est des projets ou parties de projets énumérés aux parties I et II de l'appendice "B":

- i) tous les frais directs, sauf les frais d'administration, d'étude technique, de génie et d'architecture qui, de l'avis du Comité de liaison, ont été à juste titre engagés, après le 31 mars 1971, pour la mise en oeuvre du projet par la Province ou la municipalité intéressé, selon le cas, et
- ii) dix p. 100 (10%) des dépenses admissibles conformément au sous-alinéa i) de l'alinéa a), à titre de remboursement à l'égard de tous les autres frais; la moitié de ce remboursement, calculée en fonction du coût estimatif du projet tel que stipulé à l'appendice "B", pourra être versée lorsque le Comité de liaison aura approuvé l'étude technique préliminaire du projet; le solde, après redressement, sera versé en même temps que le dernier versement fait à l'égard de la mise en oeuvre du projet; à condition, toutefois, que lors de l'application du présent sous-alinéa ii) aux projets énumérés à la partie I de l'appendice "B", chaque projet constitue un tout, et que les frais engagés aux termes de la première Entente sur les zones spéciales et les sommes versées par le Canada en conformité de l'alinéa b) du paragraphe 1) de l'article 6 de cette Entente soient pris en considération pour effectuer le calcul de la somme payable par le Canada à l'égard desdits projets en vertu du présent sous-alinéa ii), tout comme s'ils avaient été engagés ou payés aux termes de la présente Entente;
- b) pour ce qui est des projets énumérés à la partie III de l'appendice "B", les frais qui, de l'avis du Comité conjoint de planification, ont été engagés directement et à juste titre après le 31 mars 1971 pour la mise en oeuvre des projets par la Province ou la municipalité intéressée, selon le cas, y compris, sans toutefois restreindre la

portée générale de ce qui précède, les salaires et dépenses de voyage des employés occasionnels et permanents de la Province ou de la municipalité intéressée, selon le cas, lorsqu'ils s'occupent directement de la mise en oeuvre des projets.

2) Les dépenses engagées aux termes de la première Entente sur les zones spéciales avant le 1^{er} avril 1971 et qui n'ont pas été remboursées par le Canada le 30 avril 1971 seront remboursées aux termes de la présente Entente.

3) Les frais financés par le Canada ne comprennent pas les frais relatifs à l'acquisition des terrains ou des droits sur terrains, sauf lorsqu'il en est autrement stipulé à l'appendice "B" et, dans ce cas, le financement par le Canada sera entièrement effectué au moyen de prêts.

9. 1) Les obligations financières du Canada, à l'égard de tout projet, se limiteront au coût estimatif stipulé à l'appendice "B" à moins que le Ministre fédéral ne reconnaisse, sur recommandation du Comité de liaison que l'augmentation des frais est raisonnable et justifiée.

2) Dès qu'il devient évident que le coût de la réalisation d'un projet excédera le coût estimatif stipulé à l'appendice "B", la Province en informera sans tarder le Comité de liaison en précisant les raisons de l'augmentation.

10. Nonobstant toute disposition de la présente Entente, le montant total de la contribution du Canada ne devra pas dépasser:

- a) pour ce qui est des projets énumérés à la partie I de l'appendice "B" la somme de \$62,030,000 à titre de contributions et la somme de \$19,610,000 sous forme de prêts, en ce qui a trait aux projets mentionnés de 1.1 à 1.54 inclusivement, plus la somme de \$900,000 à titre de contributions pour le projet 1.55, moins les sommes que le Canada a versées au

30 avril 1971, aux termes de la première Entente sur les zones spéciales;

- b) pour ce qui est des projets énumérés à la partie II de l'appendice "B", le total des montants énumérés à la partie II en ce qui a trait aux projets 2.2 à 2.24 inclusive-ment plus 15 p. 100, c'est-à-dire \$10,981,350 sous forme de contributions et, \$14,525,650 sous forme de prêts, plus \$2,000,000 en contributions pour le projet 2.1; et
- c) pour ce qui est des projets énumérés à la partie III de l'appendice "B", le montant de \$834,375 sous forme de contributions.

COMITÉ DE LIAISON

11. 1) Le Comité de liaison établi aux termes de la première Entente sur les zones spéciales et composé d'un nombre égal de représentants de chacune des parties sera maintenu aux termes de la présente Entente; il assumera les fonctions qui lui sont assignées par la présente Entente et surveillera toutes les phases de la planification, de la conception et de l'exécution des travaux de construction relatifs aux projets décrits dans l'appendice "B", à l'exception de ceux qui sont énumérés à la partie III, y compris l'adjudication des contrats. Le Comité de liaison présentera en outre des rapports sur ces opérations.

2) Le Canada et la Province s'engagent à fournir audit Comité de liaison tous les renseignements nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

PRÊTS

12. 1) Dans le cas où le financement d'un projet par le Canada se fait entièrement ou partiellement sous forme d'un prêt, la Province remboursera le prêt au Canada, avec intérêt, au cours de la période stipulée

à l'appendice "B" pour ce projet. Cette période (ci-après appelée la "période d'amortissement") commencera dans chaque cas le 31^{ème} jour de mars de l'année financière au cours de laquelle prend fin la réalisation du projet. Le remboursement s'effectuera de la façon suivante:

- a) tous les versements effectués par le Canada porteront intérêt à partir de la date de chacun des versements (le jour du versement étant toutefois exclu) aux taux en vigueur au moment de chacun des versements, tel que déterminé périodiquement par le ministre des Finances du Canada pour les avances de fonds consenties aux Sociétés de la Couronne par le ministère des Finances; l'intérêt non payé et accumulé à la date du début de la période d'amortissement sera capitalisé à ladite date et sera ajouté au montant du principal de chaque versement et le total ainsi obtenu sera considéré comme le principal aux fins des alinéas c) et d);
- b) l'intérêt sur l'intérêt accumulé conformément aux dispositions de l'alinéa a) sera calculé à partir de la date du début de la période d'amortissement et au taux en vigueur à ladite date, tel que déterminé par le ministre des Finances pour les avances de fonds consenties aux Sociétés de la Couronne par le ministère des Finances;
- c) les montants du principal de chaque paiement, y compris l'intérêt accumulé, seront considérés comme un montant unique et seront amortis à un taux d'intérêt moyen pondéré fondé sur tous les taux d'intérêt applicables auxdits montants de principal y compris l'intérêt accumulé;
- d) à la fin de chaque année de la période d'amortissement, l'intérêt au taux stipulé à l'alinéa c) sera applicable au principal non remboursé, en même temps qu'à la portion du principal non remboursé qui résultera du remboursement du principal et de l'intérêt en versements annuels égaux au cours de la période d'amortissement. Toutefois, la Province peut rembourser avant échéance, sans préavis et sans

être pénalisée, en versant au Canada le montant du principal non remboursé et les intérêts accumulés jusqu'à la date de remboursement.

2) Aux fins de la présente Entente, la date à laquelle prend fin la réalisation d'un projet de construction signifie la date à laquelle la Province ou la municipalité intéressée, selon le cas, prend possession de l'ouvrage terminé des mains de l'entrepreneur; dans tous les autres cas, ladite date sera celle que déterminera le Comité de liaison. Toutefois, cette date ne devra pas être postérieure à la date limite stipulée à l'appendice "B" pour le projet en question, à moins d'une entente contraire avec le Ministre fédéral.

13. Dans le cas d'un projet dont la réalisation est financée par le Canada en partie sous forme d'une contribution et en partie sous forme d'un prêt, chaque versement effectué par le Canada sera censé consister partie en contribution et partie en prêt, dans la proportion stipulée à l'appendice "B" pour ce projet, et l'intérêt sur la partie prêt sera calculé conformément aux dispositions de l'article 12.

MODALITÉS DE PAIEMENT

14. Sous réserve de l'article 15, et sur présentation de réclamations, le Canada remboursera à la Province dans le plus bref délai les dépenses effectivement engagées à l'égard de travaux exécutés dans le cadre d'un projet, lesdites réclamations devant être présentées et vérifiées à la satisfaction du Ministre fédéral.

15. 1) Afin d'aider la Province à assurer le financement provisoire des travaux, et à sa demande, le Canada peut faire des versements provisoires ne dépassant pas 90 p. 100 (90%) du montant des réclamations payables par le Canada, fondé sur l'évaluation des dépenses entraînées par lesdits travaux. L'évaluation desdites dépenses sera certifiée par un fonctionnaire supérieur de la Province ou de la municipalité intéressée, selon le cas.

2) La Province tiendra une comptabilité de ces versements provisoires et présentera au Canada, au cours du trimestre qui suivra le versement provisoire, un relevé détaillé des dépenses réelles vérifié à la satisfaction du Ministre fédéral. Tout écart entre les montants versés par le Canada à titre de versements provisoires et les sommes effectivement payables par le Canada devra être corrigé dans le plus bref délai par le Canada et la Province.

3) A la demande de la Province, le Ministre fédéral pourra, à son gré, par suite de l'adjudication d'un contrat, l'achat ou l'expropriation d'un terrain dans le cadre de l'un des projets énumérés à la partie I ou II de l'appendice "B", autoriser le Canada à verser des avances à la Province ne dépassant pas 75 p. 100 (75%) de la quote-part fédérale du montant estimatif dudit contrat, achat ou expropriation. La Province tiendra compte des avances versées aux termes du présent paragraphe au moyen de réclamations mensuelles présentées et vérifiées en conformité des exigences de l'article 14.

4) La Province devra rendre compte des versements provisoires ou des avances consenties par le Canada aux termes de la première Entente sur les zones spéciales jusqu'à ce que tous les versements aient été effectués.

16. La Province s'entendra avec les municipalités intéressées pour le financement des travaux que ces dernières ont convenu d'entreprendre.

COMPTABILITÉ

17. La Province s'assurera que ses propres organismes ou la municipalité intéressée, selon le cas, tiennent à jour une comptabilité complète et détaillée pour chacun des projets; la Province sera responsable de la vérification et de la certification, aux fins des réclamations provisoires, des frais imputables aux projets entrepris par les municipalités.

18. Le Canada se réserve le droit de vérifier toutes les réclamations provisoires et la comptabilité de la Province relativement à ces réclamations, de même que toutes réclamations provisoires faites aux termes de la première Entente sur les zones spéciales qui n'ont pas encore été vérifiées par le Canada. Tout écart entre les montants versés par le Canada et les sommes effectivement payables par le Canada en vertu de la présente Entente ou de la première Entente devra être corrigé par le Canada et la Province dans le plus bref délai.

MODALITÉS D'EXÉCUTION ET DE MISE EN OEUVRE

19. 1) Le financement par le Canada des projets énumérés aux parties I et II de l'appendice "B" est assujéti au respect des modalités suivantes:
- a) avant l'élaboration des plans et devis, le Comité de liaison devra approuver l'avant-projet, les coûts estimatifs et la preuve que les normes de construction pertinentes ont été respectées;
 - b) les plans et devis définitifs, les montants estimatifs définitifs et les programmes de travail doivent être approuvés par le Comité de liaison;
 - c) les documents de soumission doivent être approuvés par le Comité de liaison avant que les appels d'offre ne soient lancés;
 - d) afin d'identifier les travaux qui seront financés par le Canada, la description dudit projet sera présentée à l'approbation du Comité de liaison;
 - e) à moins que le Comité de liaison n'en décide autrement, tous les contrats de construction, d'achat et autres seront adjugés à la suite d'appels d'offre publics;
 - f) l'annonce publique et les documents des appels d'offre relatifs à tous les projets contiendront la formule suivante:
"Le présent projet de développement régional est financé

(sous forme de contribution et/ou de prêt, selon le cas) par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada, et mis en oeuvre en collaboration avec la province de Terre-Neuve et (s'il y a lieu) la municipalité de

" ou toute autre formule dans le même sens approuvée par les Ministres;

- g) le décachetage de toutes les soumissions se fera publiquement et tous les membres du Comité de liaison recevront copie de chaque appel public d'offre et seront prévenus suffisamment à l'avance de la date, de l'heure et de l'endroit où se déroulera le décachetage des soumissions pour permettre à tout membre du Comité de liaison ou à son représentant d'y assister et de participer à l'évaluation desdites soumissions;
- h) toutes les adjudications de contrats devront être approuvées par le Comité de liaison et, à moins que le Comité de liaison n'en décide autrement, tous les contrats seront adjugés aux soumissionnaires compétents et dignes de confiance qui auront présenté des soumissions jugées les plus basses;
- i) toutes les adjudications de contrats seront annoncées conjointement par le Canada et la Province ou la municipalité, selon le cas;
- j) toute modification d'un contrat devra recevoir l'assentiment du Comité de liaison;
- k) tout membre du Comité de liaison ou son représentant pourra inspecter les travaux, à toute heure raisonnable, afin de vérifier les progrès déclarés dans les réclamations et d'obtenir tout autre renseignement concernant le projet, à la demande du Ministre fédéral ou du Ministre provincial;

à condition toutefois que les alinéas e), h) et j) du présent paragraphe ne s'appliquent pas à des contrats comportant uniquement les frais d'administration, d'études techniques, de génie ou d'architecture dont il est fait mention à l'article 8 l) a) i).

2) Pour que le Canada finance les projets énumérés à la partie III de l'appendice "B", le Comité conjoint de planification doit approuver au préalable les dispositions relatives à l'exécution des travaux.

3) Les contrats et les achats concernant les projets énumérés à la partie I de l'appendice "B" qui ont été faits ou approuvés aux termes de la première Entente sur les zones spéciales sont par la présente reconnus conformes aux exigences du présent article.

4) Les contrats accordés, les achats effectués et les travaux exécutés avant la date de la présente Entente à l'égard des projets énumérés à la partie II de l'appendice "B" peuvent être jugés conformes et acceptés aux termes de la présente Entente s'ils reçoivent l'approbation écrite du Ministre fédéral sur la recommandation du Comité de liaison.

20. Le Canada fournira, installera sur le chantier et entretiendra,

- a) pendant toute la durée de la réalisation de chaque projet de construction, un ou plusieurs panneaux stipulant qu'il s'agit d'un projet de développement régional bénéficiant de contributions ou de prêts du ministère de l'Expansion économique régionale du Canada (et tout autre organisme fédéral s'il y a lieu) et mis en oeuvre en collaboration avec la Province et (s'il y a lieu) la municipalité intéressée, ou portant toute autre formule dans le même sens approuvée par les Ministres;
- b) lors du parachèvement des travaux, un panneau ou une plaque permanente dans le sens de la formule citée au paragraphe a).

21. Toute cérémonie d'inauguration officielle relative à un projet sera organisée par le Ministre fédéral en collaboration avec le Ministre provincial.

SUBVENTIONS AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

22. Dans les cas où les zones spéciales sont situées dans une "région désignée" aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional, le Ministre fédéral aura recours aux subventions qui sont offertes aux termes de ladite loi.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT RURAL ET LE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

23. Le Canada et la Province, dans le cadre de l'entente qu'ils projettent de signer pour la période 1970-1975 en vertu de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole, accorderont la priorité aux objectifs de relèvement social et de mise en valeur ou d'exploitation rationnelle des ressources dans l'ensemble de la Province. Dans le choix des projets et programmes qui seront entrepris aux termes de l'Entente ARDA, la Province accordera une priorité toute particulière à ceux qui faciliteront une réalisation plus complète des objectifs de la présente Entente.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES MINÉRAUX

24. Le Canada et la Province prennent acte de leur projet d'Entente pour la mise en valeur des minéraux de Terre-Neuve qui doit permettre d'atteindre en les complétant les objectifs de la présente Entente.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CANADA-TERRE-NEUVE

25. Le Canada et la Province prennent acte de leur projet d'établir une société de développement Canada-Terre-Neuve, et entreprendront d'exploiter la Société en vue de faciliter la réalisation des objectifs de la présente Entente dans les zones spéciales et la Province en général.

DISPOSITIONS EN VUE DE LA PROCHAINE ENTENTE

26. Le Canada et la Province conviennent d'examiner conjointement d'autres plans conçus pour faciliter une réalisation plus complète des possibilités d'expansion économique et de relèvement social dans les zones spéciales actuelles et d'examiner ensemble d'autres plans poursuivant des objectifs analogues dans d'autres zones qui, de temps à autre, seront désignées à titre de zones spéciales par le Gouverneur en conseil.

27. Le Canada fournira à la Province, dans la mesure du possible, les fonds nécessaires à l'exécution des travaux et aménagements provinciaux et municipaux entrepris dans le cadre desdits plans lorsqu'il sera convenu que leur exécution est nécessaire à la réalisation de ces plans, et que la Province et les municipalités intéressées ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour le faire.

COMITÉ CONJOINT DE PLANIFICATION

28. 1) Le Comité conjoint de planification Canada-Terre-Neuve créé aux termes de la première Entente sur les zones spéciales et composé de représentants du Canada et de la Province choisis conjointement par les Ministres sera maintenu aux termes de la présente Entente pour aider le Canada et la Province à respecter les obligations prises en vertu de la présente Entente, y compris celles qui sont mentionnées à l'article 26.

2) Outre les fonctions mentionnées ailleurs dans la présente Entente, le Comité aura pour fonction de conseiller les Ministres, entre autres, sur les aspects suivants:

- a) la définition des mesures visant à faciliter l'expansion économique et le relèvement social de la Province en général;
- b) la possibilité de désigner de nouvelles zones spéciales ou de modifier celles qui sont présentement désignées, dans le contexte du développement de l'économie provinciale;

- c) les besoins en matière de consultation (méthodes appropriées, évolution et résultats) avec la population des zones spéciales et les groupes et organismes compétents, y compris les ministères fédéraux et provinciaux, en vue de faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre des plans, programmes et projets de développement;
- d) l'élaboration de plans de développement pour les zones spéciales et la définition des mesures, programmes et projets nécessaires à l'exécution des plans dans les zones spéciales; et
- e) la révision annuelle de l'appendice "B" en vue d'examiner et de recommander aux Ministres tout nouveau projet ou programme qui pourrait y être ajouté ou toute autre modification qui s'impose.

3) Le Comité sera composé de représentants de Terre-Neuve et du Canada choisis conjointement par les Ministres.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

29. Le Canada et la Province procéderont conjointement, de temps à autre, au cours de la durée de la présente Entente, à des études en conformité de dispositions devant être approuvées par les Ministres, en vue d'évaluer dans quelle mesure les projets réalisés aux termes de la présente Entente contribuent à l'expansion économique et au relèvement social; à cette fin, les parties intéressées mettront tous les renseignements pertinents à la disposition de ceux qui feront ces études.

30. La Province garantit le Canada contre toutes réclamations et demandes qui pourraient être présentées par des tiers et résultant de la réalisation de projets financés par le Canada, sauf si de telles réclamations ou demandes ont trait à des blessures ou à des pertes attribuables à l'action ou à la négligence de tout fonctionnaire, employé ou agent du Canada.

31. Tous les travaux de construction effectués dans le cadre des projets seront exécutés conformément aux conditions de travail et selon les normes convenues entre le Canada et la Province.

32. Pour tous les projets exécutés aux termes de la présente Entente, l'embauchage et l'adjudication des contrats seront soumis aux conditions suivantes:

- a) l'embauchage des travailleurs se fera par l'entremise des Centres de main-d'oeuvre du Canada, à moins que le Comité de liaison ne juge qu'ils ne sont pas raisonnablement en mesure de fournir ce service;
- b) dans l'embauchage de personnes pour tout projet, il ne sera fait aucune distinction de race, de sexe, de religion ou d'appartenance politique.

33. Dans l'exécution des travaux qui seront entrepris en vertu de la présente Entente, les entrepreneurs auront recours à des matériaux et à des travailleurs canadiens, dans toute la mesure où ils seront disponibles selon les normes de l'économie et sans préjudice à l'exécution rapide du projet.

34. Conformément à la Loi sur la Cour fédérale, tout différend qui pourrait survenir entre les parties en cause sur un point de la loi ou de fait résultant de la présente Entente ou de son application, devra être soumis à la Cour fédérale et tranché par celle-ci.

35. Au cours de chaque année financière, la contribution du Canada et de la Province en vertu de la présente Entente est conditionnelle à l'affectation de fonds à cette fin par le Parlement du Canada et l'Assemblée législative de Terre-Neuve.

MODIFICATIONS

36. La présente Entente, y compris les appendices ci-joints, peut être modifiée de temps à autre avec le consentement écrit des Ministres, à l'exception de toute modification apportée au montant total des contributions, \$76,745,725, et à celui des prêts, \$34,135,650, stipulés à l'article 10 qui devra être approuvée par le Gouverneur en conseil et de toute modification à l'appendice "A" qui ne pourra être apportée qu'à la suite d'un changement dans la désignation des zones spéciales effectué par le Gouverneur en conseil.

RÉVOCATION

37. La première Entente sur les zones spéciales, modifiée, est abrogée et remplacée par la présente Entente à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Entente.

EN FOI DE QUOI, le ministre de l'Expansion économique régionale du Canada, a apposé sa signature au nom du Canada, et le ministre du Développement social et communautaire a apposé sa signature au nom de la Province.

GOUVERNEMENT DU CANADA

Carmel Carrière
Témoïn

Jean Marchand
Ministre de l'Expansion
économique régionale

GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE

P.S. vanEs
Témoïn

William N. Rowe
Ministre du Développement
social et communautaire

APPENDICE "A"ZONES SPÉCIALES

Les zones suivantes de Terre-Neuve sont désignées comme zones spéciales aux fins de la partie IV de la Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement:

a) "Zone spéciale de Saint-Jean"

La zone de la presqu'île Avalon bornée comme il suit: partant du rocher Whaleback dans la baie Tor; de là vers le sud le long de la côte est de la presqu'île Avalon jusqu'à l'anse Gallows dans la baie Witless; de là vers l'ouest jusqu'à l'extrémité nord de l'étang Velvet Heart; de là vers le nord-ouest jusqu'à l'extrémité nord de l'étang Bishops; de là vers le nord jusqu'au point le plus à l'est de l'étang Flings Big; de là vers le nord-est jusqu'au point le plus à l'est de l'étang Beaver; de là vers le sud jusqu'à l'anse Crockers; de là vers le sud le long de la côte de la baie de la Conception puis suivant la côte vers le sud et l'est, et ensuite vers le nord et l'est au-delà de l'anse Portugal jusqu'au cap Ore; de là vers l'est jusqu'au point de départ au rocher Whaleback.

b) "Zone spéciale de Corner Brook"

Partant du point où le ruisseau Blow Me Down se jette dans la baie des Îles; de là en ligne droite vers le sud-est jusqu'à l'extrême pointe nord de l'étang Burnt; de là en ligne droite vers l'est jusqu'au point le plus à l'ouest de l'étang Breeches; de là en ligne droite vers le nord-est jusqu'au point où le ruisseau Trout se jette dans le ruisseau South; de là en ligne droite, franc

nord-est, jusqu'au ruisseau Blue Gulch; de là en ligne droite, franc nord-ouest, jusqu'à la rive sud du lac Deer; de là en ligne droite vers l'ouest jusqu'au point le plus au nord du lac Rubber; de là franc ouest jusqu'à l'étang Pynns; de là en ligne droite vers le nord-ouest jusqu'au point où le ruisseau Whites se jette dans la baie des Îles; de là vers le sud le long de la rive de la baie des Îles jusqu'à la pointe McIver; de là le long de la rive nord du bras Humber vers le sud-est jusqu'à l'embouchure de la rivière Humber; de là vers l'ouest le long de la rive sud du bras Humber jusqu'au point de départ.

c) "Zone spéciale de Burin"

Bornée comme il suit: de la pointe Galton sur la baie d'Argent vers le sud le long de la côte de la baie de Plaisance au-delà de St. Lawrence jusqu'à la pointe Chambers; de là vers le nord jusqu'à l'extrême limite nord de l'étang Long; de là vers le nord-est jusqu'à l'extrême limite nord de l'étang Rocky; de là vers le nord-ouest jusqu'au sommet de la colline Beacon; de là vers le sud-ouest jusqu'au point d'intersection du ruisseau Little Barasway et de l'étang Gull; de là vers l'ouest jusqu'au mont Fortune Tolt; de là vers le nord-ouest jusqu'au sommet du mont Pleasant et en continuant dans la même direction jusqu'à la baie de Fortune; de là en suivant la côte de la baie de Fortune vers l'est, puis vers le nord-est au-delà de Garnish jusqu'au cap Doughball; de là vers l'est jusqu'au point de départ.

d) "Zone spéciale de Happy Valley"

Bornée comme il suit: commençant à l'extrême pointe ouest du lac Gosling, en direction sud-ouest jusqu'à l'extrême point ouest du lac Alexander; de là franc sud jusqu'à la rive nord du fleuve Churchill (ancien fleuve Hamilton); de là le long de la rive nord du fleuve Churchill vers l'est jusqu'à l'embouchure dudit fleuve Churchill dans la baie des Oies; de là vers l'ouest le long de la rive sud de la baie des Oies autour de la rive du bassin Terrington;

de là vers le nord le long de la rive jusqu'à l'embouchure du ruisseau Gosling; de là vers le nord-ouest le long du ruisseau Gosling jusqu'au lac Gosling, puis vers l'ouest le long de la rive dudit lac Gosling jusqu'au point de départ.

e) "Zone spéciale de Come by Chance"

Commençant à la pointe Come by Chance dans la baie de Plaisance; de là en ligne droite vers le nord-est jusqu'à un point sur la ligne du Canadien-National situé à deux milles au nord de Goobies; de là en ligne droite vers le sud-est jusqu'au sommet de la colline Centre; de là en ligne droite vers le sud jusqu'à l'extrême point ouest de l'anse Great Mosquitoe; de là en ligne droite vers le sud-ouest jusqu'à l'extrême point ouest de l'étang Jack; de là franc ouest jusqu'à la rive est de Great Southern Harbour; de là en suivant la côte de la baie de Plaisance en direction générale nord-ouest jusqu'au point de départ.

f) "Zone spéciale de Grand Falls-Botwood-Gander"

Partant de l'anse Jobs dans la baie Burnt; de là vers le sud le long de la rive ouest de la baie Burnt jusqu'à son point le plus au sud; de là en ligne droite vers le sud jusqu'au point le plus au nord de l'étang Indian Arm; de là en ligne droite vers le sud-est jusqu'au point le plus à l'ouest de l'étang Whitmans; de là en ligne droite vers le sud-est jusqu'au point le plus à l'est de l'étang Deadmans; de là en ligne droite franc sud jusqu'à la rive nord du lac Gander; de là vers l'ouest le long de la rive nord du lac Gander jusqu'à la pointe Kings; de là en ligne droite vers le nord-ouest jusqu'au point le plus à l'ouest du lac Conoway; de là en ligne droite vers l'ouest jusqu'au point de rencontre du ruisseau Rattling et du lac Rattling; de là en ligne droite vers le sud-ouest jusqu'au point le plus au sud de l'étang Island; de là en ligne droite vers le nord-ouest jusqu'au point le plus à l'ouest de l'étang Rushy; de là en ligne droite vers le nord-est jusqu'au point le plus au sud du Bras Nord de la baie des Exploits; de là en ligne droite vers le nord-est jusqu'au point de départ.

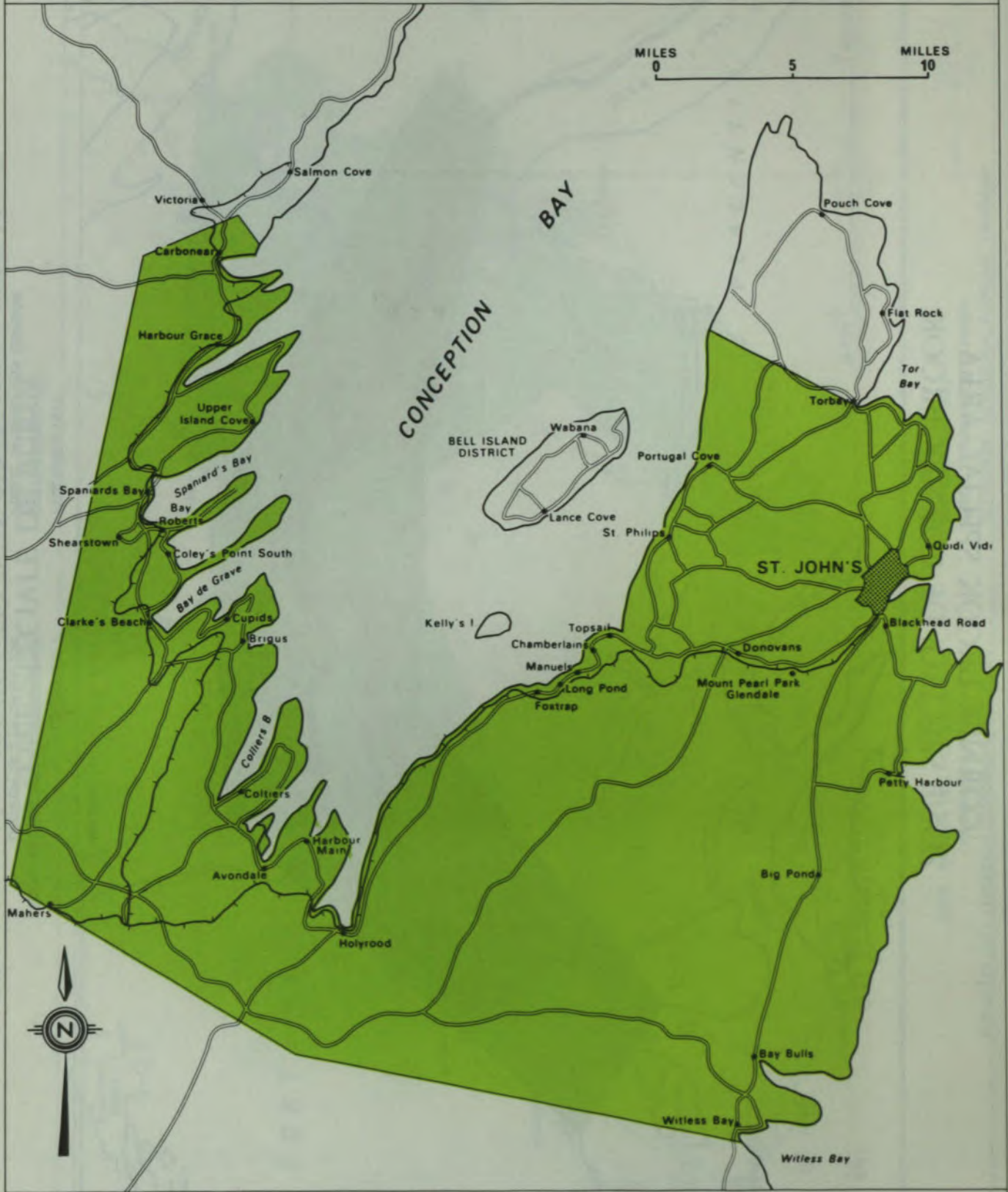
g) "Zone spéciale de Stephenville"

Partant de l'embouchure du ruisseau Romaines sur la rive nord de la baie St-George; de là vers l'est et en suivant la rive de la baie St-George jusqu'à l'embouchure du ruisseau Flat Bay; de là le long du ruisseau Flat Bay vers l'est jusqu'à son point d'intersection avec la Transcanadienne; de là le long de la Transcanadienne vers le nord-est jusqu'à son intersection avec la route n° 47; de là en ligne droite, franc ouest jusqu'au ruisseau Romaines; de là vers le sud le long du ruisseau Romaines jusqu'au point de départ.

h) "Zone spéciale de Hawke's Bay - Port-au-Choix"

A partir des rapides du Portage de la rivière Torrent sur l'étang Western Brook en ligne droite vers le nord-ouest vers l'île Querré jusqu'à la rive sud du bras Back dans la baie Saint-Jean; de là dans une direction générale sud le long de la côte du golfe Saint-Laurent jusqu'à la pointe Ourson dans la baie Hawke; de là vers le sud-est jusqu'au point le plus au sud de l'étang Western Brook; de là le long de la rive ouest de l'étang Western Brook jusqu'au point de départ.

ST. JOHN'S SPECIAL AREA ZONE SPÉCIALE DE ST-JEAN



PUBLIÉE 1971
 SOUS - SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION
 MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PUBLISHED 1971
 CARTOGRAPHIC UNIT
 PUBLIC INFORMATION DIVISION
 DEPARTMENT OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION

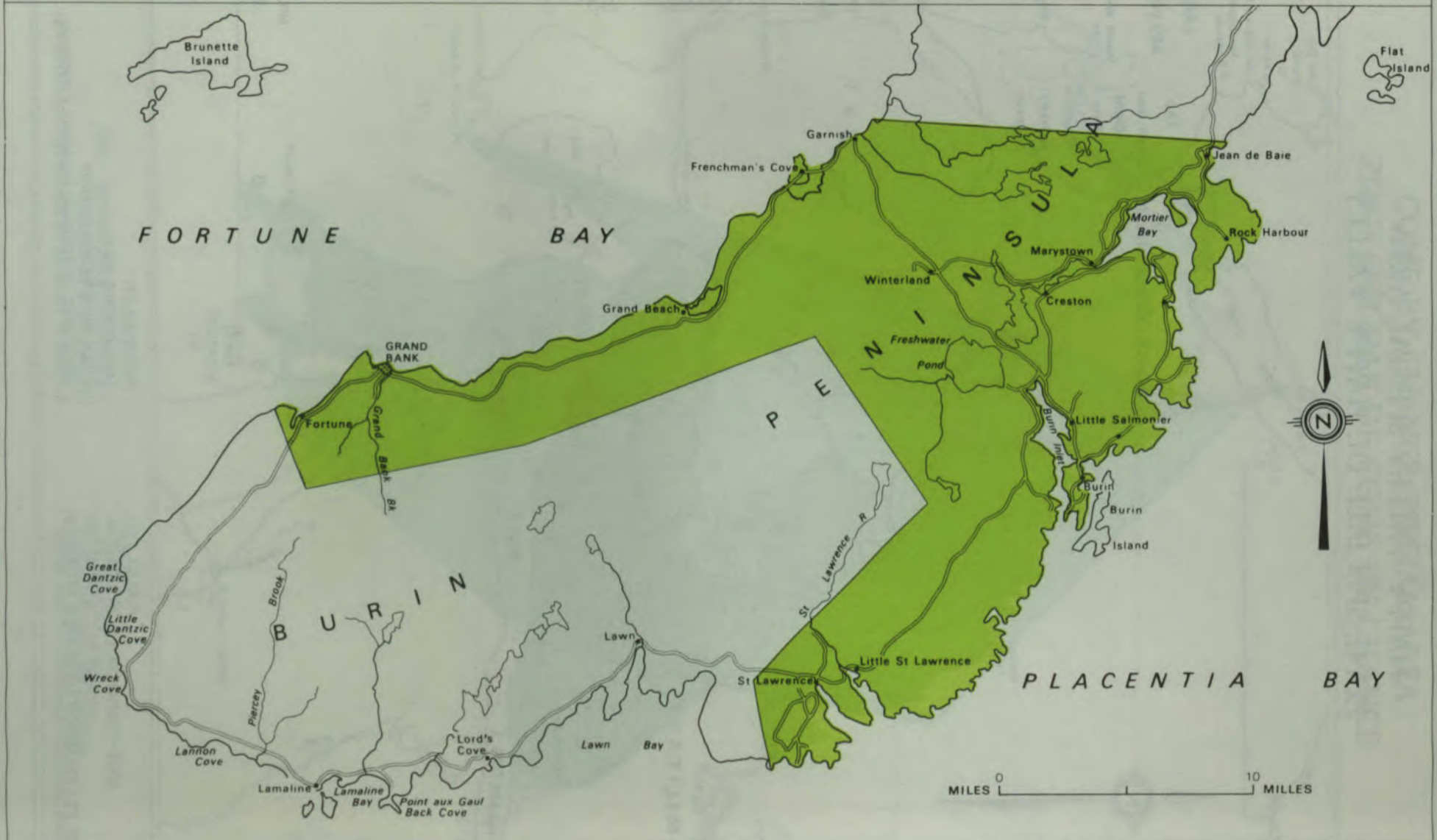
CORNER BROOK SPECIAL AREA ZONE SPÉCIALE DE CORNER BROOK



PUBLIÉE 1971
SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PUBLISHED 1971
CARTOGRAPHIC UNIT
PUBLIC INFORMATION DIVISION
DEPARTMENT OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION

BURIN SPECIAL AREA ZONE SPÉCIALE DE BURIN



PUBLIÉE 1971
SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PUBLISHED 1971
CARTOGRAPHIC UNIT
PUBLIC INFORMATION DIVISION
DEPARTMENT OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION

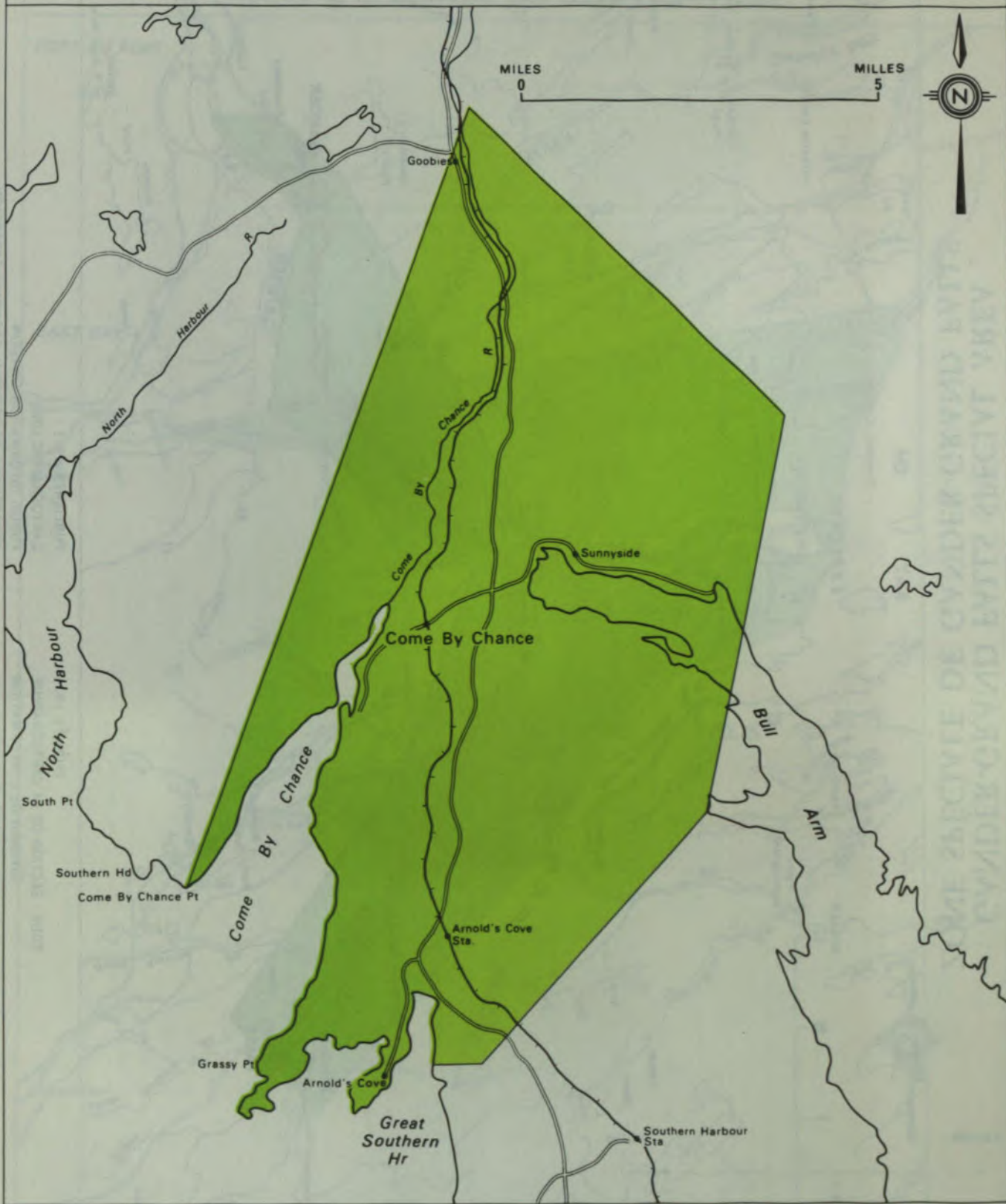
HAPPY VALLEY SPECIAL AREA ZONE SPÉCIALE DE HAPPY VALLEY



PUBLIÉE 1971
 SOUS - SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION
 MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PUBLISHED 1971
 CARTOGRAPHIC UNIT
 PUBLIC INFORMATION DIVISION
 DEPARTMENT OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION

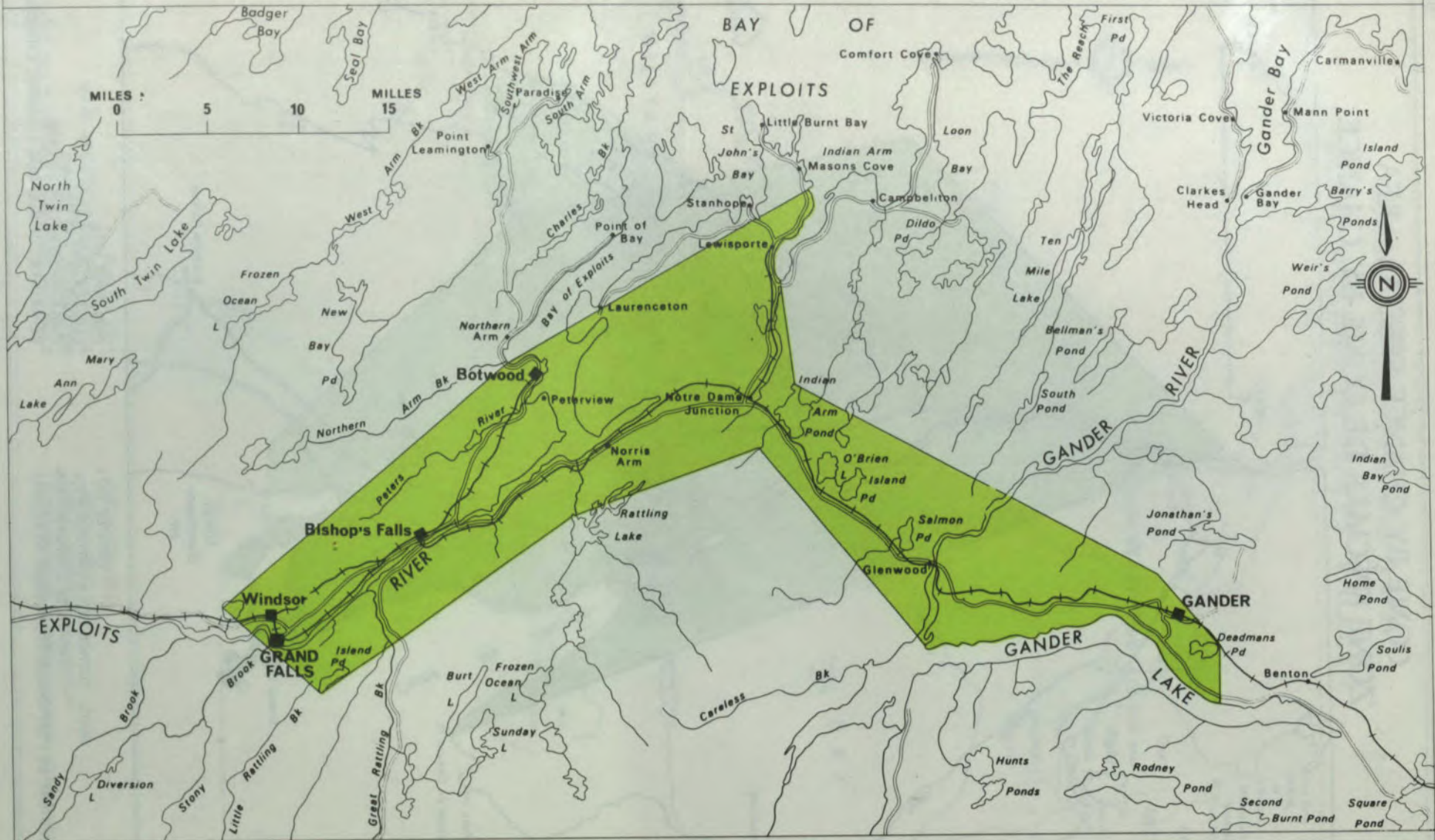
COME BY CHANCE SPECIAL AREA ZONE SPÉCIALE DE COME BY CHANCE



PUBLIÉE 1971
 SOUS - SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION
 MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PUBLISHED 1971
 CARTOGRAPHIC UNIT
 PUBLIC INFORMATION DIVISION
 DEPARTMENT OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION

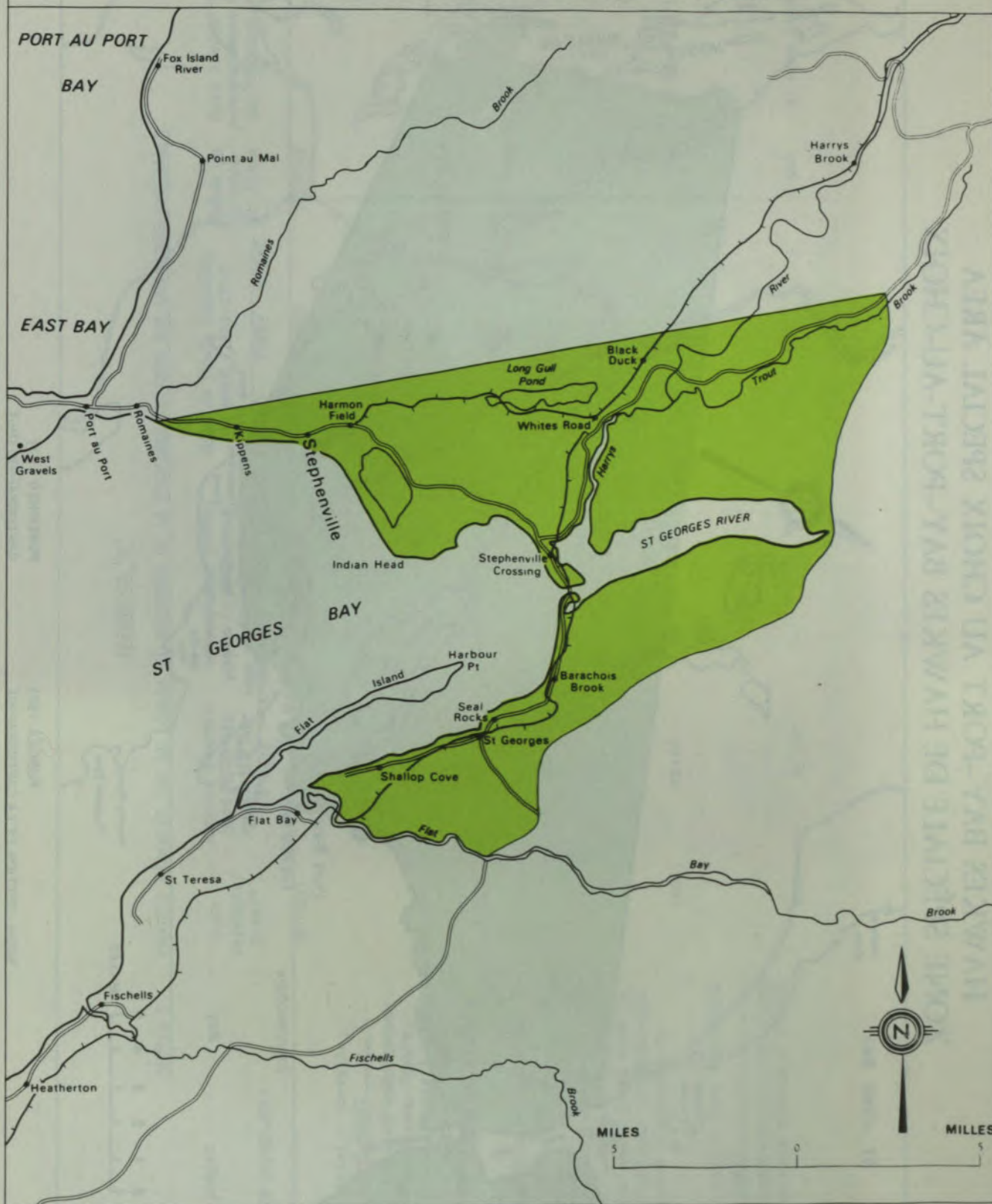
GANDER-GRAND FALLS SPECIAL AREA ZONE SPÉCIALE DE GANDER-GRAND FALLS



PUBLIÉE 1971
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION
 MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PUBLISHED 1971
 CARTOGRAPHIC UNIT
 PUBLIC INFORMATION DIVISION
 DEPARTMENT OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION

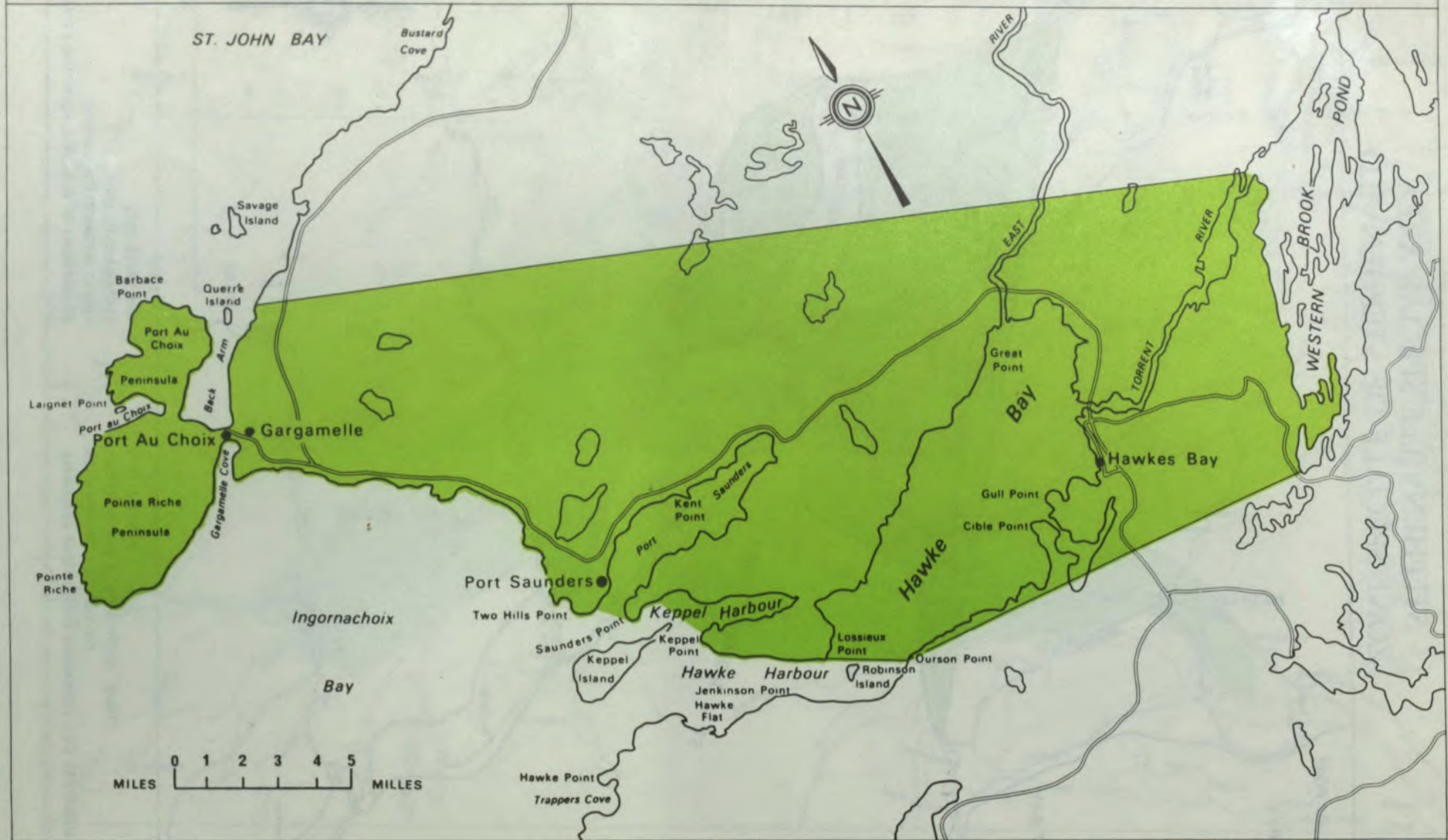
STEPHENVILLE SPECIAL AREA ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE



PUBLIÉE 1971
SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PUBLISHED 1971
CARTOGRAPHIC UNIT
PUBLIC INFORMATION DIVISION
DEPARTMENT OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION

HAWKES BAY-PORT AU CHOIX SPECIAL AREA ZONE SPÉCIALE DE HAWKES BAY-PORT-AU-CHOIX



PUBLIÉE 1971
 SOUS-SECTION DE LA CARTOGRAPHIE
 DIVISION DE L'INFORMATION
 MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

PUBLISHED 1971
 CARTOGRAPHIC UNIT
 PUBLIC INFORMATION DIVISION
 DEPARTMENT OF REGIONAL ECONOMIC EXPANSION

APPENDICE "B"

1 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
<u>ZONE SPÉCIALE DE SAINT-JEAN</u>											
1.1 <u>Parc industriel - nouvelle ville de Mount Pearl</u>											9
Étude technique et aménagement de services internes (eau, égouts, voies d'accès) pour la phase I (100 acres) d'un projet de parc industriel de 600 acres dans la nouvelle ville de Mount Pearl.	1,600	50:50	586	586	1,172	-	-	-	428	30 sept. 1972	15
1.2 <u>Égout collecteur - parc industriel de Mount Pearl</u>											
Étude technique et construction d'un premier égout collecteur destiné à relier le parc industriel au réseau actuel d'égout de Mount Pearl dans la vallée de la Waterford. L'égout sera adapté et intégré à l'ensemble du développement.	160	50:50	58	58	116	22	22	44	-	31 déc. 1971	20
1.3 <u>Structure vide - parc industriel de Mount Pearl</u>											
Plan et construction d'une structure polyvalente vide d'environ 40,000 pieds carrés.	600	0:100	-	-	-	-	-	-	600	31 mars 1973	20

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total *	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)	(\$'000)			
1.4 Réseau d'adduction d'eau - <u>nouvelle ville de Mount Pearl</u> Étude technique et construction d'un raccordement temporaire sur l'actuel réseau de distribution d'eau en vue de desservir la première section (300 acres) d'un terrain d'une superficie de 1,100 acres aménagé conjointement en parc indus- triel par la SCHL et la Société de loge- ment de Terre-Neuve et du Labrador, dans la nouvelle ville de Mount Pearl; le rac- cordement devra aussi desservir les bâti- ments industriels de cette section. Ces installations doivent être adaptées et intégrées à l'ensemble des canalisations qui alimenteront le parc industriel lorsqu'il sera entièrement aménagé.	490	50:50	-	-	-	182	182	364	126	31 mars 1973	20
1.5 Collecteur d'égout - nouvelle ville <u>de Mount Pearl</u> Étude technique et construction d'un égout collecteur allant de la limite du lotissement fédéral-provincial de la nou- velle ville de Mount Pearl jusqu'à l'usine d'épuration des eaux d'égout que l'on pro- jette de construire dans la vallée de la Waterford. Cet égout aura une longueur d'environ 7,500 pieds et un débit de 15 mgj. Il desservira à peu près 1,400 acres. Le gouvernement fédéral financera environ deux tiers du projet sous forme d'un prêt de la SCHL. Les montants indiqués ne re- présentent que la contribution du MEER.	118	100:0	87	-	87	31	-	31	-	31 déc. 1973	-

APPENDICE "B"

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		(\$'000)		
<p>1.6 Usine d'épuration des eaux d'égout - vallée de la rivière Waterford</p> <p>Étude préliminaire de l'ensemble du projet, étude technique et réalisation de la phase I d'une usine d'épuration des eaux d'égout dans la vallée de la rivière Waterford d'un débit maximal d'environ 7 mgj. destinée à traiter les eaux du col- lecteur de la nouvelle ville de Mount Pearl. Sous forme d'un prêt de la SCHL, le gouvernement fédéral financera environ deux tiers du projet. Les sommes qui fi- gurent au tableau n'indiquent que la contribution du MEER.</p>	252	100:0	-	-	-	135	-	135	117	31 mars 1973	-
<p>1.7 Déversoir - vallée de la rivière Waterford</p> <p>Étude technique et construction d'un déversoir amenant les eaux traitées de l'usine d'épuration (Projet n° 6) à un point situé en aval du parc Bowring. Ce déversoir comprendra environ 7,200 pieds de tuyau de 30". Sous forme d'un prêt de la SCHL, le gouvernement fédéral financera environ les deux tiers du projet. Les mon- tants indiqués ne représentent que la con- tribution du MEER.</p>	165	100:0	-	-	-	119	-	119	46	31 mars 1973	-

APPENDICE "B"

5 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)			(\$'000)		(\$'000)	(\$'000)	(\$'000)			
1.10 (suite)											
et celui de Pearl Town; un passage inférieur pour piétons à la nouvelle ville de Mount Pearl, un carrefour au niveau sur le chemin de la baie Bulls et un pont sur la rivière Brook-Sud avec passage inférieur pour les automobiles.	10,300	100:0	5,989	-	5,989	-	-	-	4,311	31 mars 1974	-
b) Étude technique seulement du chemin de la baie Bulls à la rue New Gower et au port de Saint-Jean par la vallée de la rivière Waterford - longueur: 3 milles. Classification AUD 40.	500	100:0	-	-	-	300	-	300	200	31 mars 1973	-
1.11 <u>Route allant de Carbonear jusqu'à la Transcanadienne</u>											
Étude technique et nivelage du tronçon d'environ trois milles entre Carbonear et Harbour Grace. Classification CRN 40.	640	100:0	444	-	444	96	-	96	100	30 juin 1972	-

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)	(\$'000)			
<u>1.12 École élémentaire Saint-Jean-Est</u> Étude technique, construction et équipement d'une école élémentaire pu- blique d'environ 23 classes près de l'étang Kenny's dans la partie nord-est de Saint-Jean.	1,347	75:25	672	224	896	338	113	451	-	31 déc. 1971	20
<u>1.13 École secondaire (1^{er} cycle) ; Saint-Jean-Est</u> Étude technique, construction et équipement d'une école secondaire (1 ^{er} cycle) publique d'environ 23 classes près de l'étang Kenny's dans la partie nord-est de Saint-Jean.	2,494	75:25	1,230	410	1,640	147	49	196	658	30 juin 1972	20
<u>1.14 École secondaire - Saint-Jean-Ouest</u> Étude technique, construction et équipement d'une école secondaire publi- que d'environ 21 classes entre les che- mins Topsail et Waterford Bridge, dans la partie ouest de Saint-Jean.	2,640	75:25	-	-	-	1,125	375	1,500	1,140	31 mars 1973	20

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
ZONE SPÉCIALE DE SAINT-JEAN											
1.15 <u>École de métiers - Seal Cove (baie de la Conception)</u>											
Étude technique, construction et équipement d'une nouvelle aile à l'école des métiers actuelle. Cet agrandissement comportera la construction de 5 ateliers, d'un bâtiment scolaire de 6 classes et d'une cuisine pour l'enseignement. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration paiera au maximum, la moitié des dépenses totales, pourvu que les nouvelles installations soient conformes aux prescriptions de la Loi sur la formation professionnelle des adultes. Les montants indiqués ne représentent que la contribution du MEER.	663	50:50	213	213	426	109	109	218	19	30 juin 1972	20
1.16 <u>Achat de terrains - Zone spéciale de Saint-Jean</u>											
a) Parc industriel - nouvelle ville de Mount Pearl (Projet n° 1.1).	405	0:100	-	303	303	-	102	102	-	31 mars 1972	15
b) Route du port (Projet n° 1.10).	4,000	0:100	-	-	-	-	2,000	2,000	2,000	31 mars 1972	20
c) Chemin de Carbonear à la Transcanadienne (Projet n° 1.11).	58	0:100	-	-	-	-	58	58	-	31 mars 1972	20
d) École élémentaire et secondaire (1 ^{er} cycle) de Saint-Jean-Est (Projets nos 1.12 et 1.13).	125	0:100	-	112	112	-	13	13	-	31 mars 1972	20

APPENDICE "B"

8 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.17 Réseau d'adduction d'eau - <u>St. Lawrence</u>											
Étude technique et pose de cana- lisation d'eau reliant le canal de la <i>Newfoundland Light and Power</i> au réseau actuel de distribution. La longueur sera d'environ 12,280 pieds avec un débit de 400,000 gj.	376	50:50	137	137	274	51	51	102	-	31 mars 1972	20
1.18 <u>Chemin de Grand Bank</u>											
Étude technique et construction des tronçons suivants du chemin allant de Marystown à Grand Bank. Classification: Axe ARN 50 Profil CRN 40. Charge du pont: HS 20-44.											
a) Pont franchissant le bras sud-ouest.	90	100:0	-	-	-	90	-	90	-	31 mars 1973	-
b) Pont franchissant le ruisseau Main.	51	100:0	50	-	50	1	-	1	-	31 mars 1972	-
c) Du mille 90 au mille 98.5 (de Marys- town à Winterland) - nivellement et fondation.	1,333	100:0	935	-	935	398	-	398	-	31 déc. 1971	-

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.18 (suite)											
d) Du mille 98.5 au mille 105.5 (de Winterland à Frenchman's Cove) - nivelage et fondation.	630	100:0	512	-	512	118	-	118	-	31 mars 1972	-
e) Du mille 105.5 au mille 113.4 - nivelage et fondation.	873	100:0	672	-	672	201	-	201	-	31 mars 1972	-
Ce projet comporte également le parachèvement du projet 5 mentionné à l'appendice "A" de la troisième Entente sur les grandes routes signée entre le province de Terre-Neuve et l'Office d'expansion économique de la région atlantique, soit le tronçon qui va du mille 113.4 à Grand Bank.											
1.19 <u>Chemin de St. Lawrence</u>											
Étude technique et construction des tronçons suivants du chemin allant de Marystown (Loon's Cove) jusqu'à St. Lawrence.											
Classification: CRN 40											
Charge du pont: HS 20-44.											
a) Pont franchissant le ruisseau Big Salmonier.	74	100:0	63	-	63	11	-	11	-	30 sept. 1971	-
b) Du mille 97.5 au mille 102.5 - nivelage et fondation.	886	100:0	624	-	624	262	-	262	-	31 déc. 1971	-
c) Du mille 102.5 au mille 108.5 - nivelage et fondation.	883	100:0	617	-	617	166	-	166	100	30 juin 1972	-

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
ZONE SPÉCIALE DE BURIN	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.19 (suite)											
d) Du mille 108.5 au mille 113.5 - nivelage et fondation.	991	100:0	675	-	675	216	-	216	100	30 juin 1972	-
e) Pont sur la chaussée à Little St. Lawrence.	110	100:0	-	-	-	110	-	110	-	31 mars 1972	-
f) Pont à la station électrique de Little St. Lawrence.	300	100:0	-	-	-	200	-	200	100	31 mars 1973	-
1.20 <u>École élémentaire - Creston</u> :											
Étude technique, construction et équipement d'une école élémentaire pu- blique d'environ 18 classes.	1,219	75:25	606	202	808	234	78	312	99	30 juin 1972	20
1.21 <u>École élémentaire - Grand Bank</u>											
Étude technique, construction et équipement d'une école élémentaire pu- blique d'environ 15 classes.	1,228	75:25	633	211	844	138	46	184	200	30 juin 1972	20
1.22 <u>École secondaire - Marystown</u>											
Étude technique, construction et équipement d'une école secondaire pu- blique d'environ 17 classes.	1,410	75:25	729	243	972	30	10	40	398	30 juin 1972	20

APPENDICE "B"

11 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.23 <u>École de métiers - Burin</u>											
Étude technique, construction et équipement d'une nouvelle aile à l'école des métiers actuelle. Cet agrandissement comportera la construction d'une résidence d'étudiants, d'une salle de conférences, et de 5 salles de classe supplémentaires. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration paiera, au maximum, la moitié des dépenses totales, pourvu que les nouvelles installations soient conformes aux prescriptions de la Loi sur la formation professionnelle des adultes. Les montants indiqués ne représentent que la contribution du MEER.	634	50:50	209	209	418	108	108	216	-	31 mars 1972	20
1.24 <u>Achat de terrains - Zone spéciale du Burin</u>											
Chemin de la péninsule de Burin (Projet n° 1.49) et école élémentaire de Grand Bank (Projet n° 1.21).	82	0:100	-	24	24	-	58	58	-	31 mars 1972	20

APPENDICE "B"

12 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)								(\$'000)		
1.25 Réseau d'adduction d'eau - <u>Arnold's Cove</u>											
Étude technique et construction d'un réseau d'adduction d'eau à Arnold's Cove. Ce réseau devra avoir un débit suffisant pour une population d'environ 2,200 personnes. La construction com- prendra la mise en eau d'un réservoir sur le ruisseau Eastern et la pose d'un réseau de canalisation, soit environ 12,500 pieds de tuyau de 14" du barrage jusqu'à l'intersection du chemin Buffet, 2,800 pieds de conduites principales de 10" à partir du chemin Buffet jusqu'à la partie ouest de Merasheen Crescent et 480 pieds de tuyau de 6" jusqu'au quai du Gouvernement.	552	50:50	197	197	394	79	79	158	-	31 mars 1972	20

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)	(\$'000)			
ZONE SPÉCIALE DE GRAND FALLS - GANDER											
1.26 Réseau d'adduction d'eau - <u>Bishop's Falls</u>											
Étude technique et construction d'un réseau d'adduction d'eau de sur- face pour la ville de Bishop's Falls puisant à l'étang Northern Arm afin de remplacer l'eau de puits contaminée que l'on utilise présentement. La conduite principale devra avoir un débit suffi- sant pour desservir éventuellement la région Grand Falls - Windsor. Débit approximatif de 877,000 gj.	2,140	50:50	752	752	1,504	118	118	236	400	31 mars 1973	20
1.27 <u>Chemin de Botwood</u>											
Étude technique et construction des tronçons suivants de la route Bishop's Falls - Botwood. Classification: CRN 40 Charge du pont: HS 20-44.											
a) Les 11.6 milles entre Bishop's Falls et Botwood - revêtement; et 0.6 mil- le du chemin d'accès à Peter's Arm - nivelage, fondation et revêtement.	620	100:0	567	-	567	53	-	53	-	30 juin 1971	-
b) Pont sur le ruisseau Peter.	90	100:0	75	-	75	15	-	15	-	30 juin 1971	-

APPENDICE "B"

.14 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.28 <u>École de métiers - Gander</u>											
Étude technique, construction et équipement d'une nouvelle aile à l'école de métiers actuelle. Cet agrandissement comprendra un atelier d'entretien d'appareils aéronautiques ainsi que six classes. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration paiera, au maximum, la moitié des dépenses totales, pourvu que les nouvelles installations soient conformes aux prescriptions de la Loi sur la formation professionnelle des adultes. Les montants indiqués ne représentent que la contribution du MEER.	622	50:50	130	130	260	181	181	362	-	31 mars 1972	20

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE											
1.29 Réseau d'adduction d'eau - <u>Stephenville</u>											
Étude technique et installation d'un réseau d'adduction d'eau pour usage industriel d'une capacité de 19,000,000 gj. Le réseau comprend deux réservoirs à l'étang Long Gull's et à l'étang Noel's, et un système de canalisation vers les usines de pâte et de carton-doublure actuellement en construction dans le secteur du port de Stephenville.	2,200	0:100	-	1,368	1,368	-	832	832	-	31 mars 1972	20
1.30 Routes et ponts - région de <u>Stephenville</u>											
Étude technique et construction des tronçons de route suivants dans la région de Stephenville. Classification: CRN 40 Charge du pont: HS 20-44.											
a) Route 47, réfection et revêtement & b) sur une longueur de 1.5 mille, en partant de l'intersection du chemin White, vers l'ouest en direction de Stephenville.											
Réfection et revêtement de la voie d'accès entre la route 47 et l'école des métiers et le secteur industriel de Harmon (2 milles).	213	100:0	186	-	186	27	-	27	-	31 mars 1972	-

APPENDICE "B"

16 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.30 (suite)											
c) Un pont à deux voies de 734 pieds enjambant le canal Main Gut (à Stephenville Crossing); vitesse : prévue: 60 mph.	890	100:0	-	-	-	350	-	350	540	31 juil. 1973	-
d) Un pont à deux voies enjambant le ruisseau Barachois (St. George's); vitesse prévue: 60 mph.	320	100:0	-	-	-	20	-	20	300	31 mars 1973	-
1.31 <u>École secondaire - Stephenville</u>											
Étude technique, construction et équipement d'une école secondaire publique d'environ 18 classes à Stephenville.	1,736	75:25	-	-	-	675	225	900	836	31 déc. 1972	20

APPENDICE "B"

18 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
<u>1.33 (suite)</u>											
situé dans le cadre de l'aménagement du lotissement fédéral-provincial décrit au projet n° 32. L'égout sanitaire consistera en un tuyau de ciment-amiante de 12" d'une capacité de 2.7 pcs; l'égout pluvial, en tuyau de tôle ondulée de 15" à 24" de diamètre; la conduite d'eau principale, en tuyau de 12" de diamètre.	192	50:50	62	62	124	34	34	68	-	30 sept. 1971	20
<u>1.34 Parc industriel - Corner Brook</u>											
On projette d'aménager dans le secteur de Maple Valley, un parc industriel de 51 acres pourvu des services publics. Le présent projet consiste en une étude technique et en l'aménagement des voies de service, des canalisations d'eau et des égouts sur une superficie de 25 acres pour la phase I.	288	50:50	-	-	-	130	130	260	28	31 mars 1972	20

APPENDICE "B"

19 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.35 Prolongement des canalisations d'eau et d'égout - Corner Brook											
Étude technique et prolongement des canalisations actuelles dans le but de desservir des terrains à construire sis dans des quartiers résidentiels déjà habités. Les prolongements permettront de desservir 74 terrains non construits, ainsi que 44 maisons déjà construites dans le secteur des chemins Stone, Cooper et Walbourne, ainsi que de la rue Balsam-Pine.	90	50:50	26	26	52	19	19	38	-	30 sept. 1971	20
1.37 Achat de terrains - Zone spéciale de Corner Brook											
a) Parc industriel (Projet n° 1.34).	286	0:100	-	12	12	-	274	274	-	31 mars 1973	20

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)								(\$'000)		
1.38 Réseau d'adduction d'eau - <u>Hawke's Bay</u>											
Étude technique et construction d'un réseau de canalisation d'eau à partir de la rivière Torrent et d'une conduite prin- cipale pour alimenter les bouches d'incen- dies, en vue d'assurer les services d'eau à Hawke's Bay. Le réseau aura une capacité d'environ 110,000 gallons par jour.	453	50:50	163	163	326	64	63	127	-	31 déc. 1971	20
1.39 <u>Déversoir - Hawke's Bay</u>											
Étude technique et construction d'un déversoir d'égouts d'une capacité d'environ 110,000 gj., à partir du lotissement projeté.	10	50:50	-	-	-	5	5	10	-	31 mars 1972	20
1.40 <u>Lotissement résidentiel - Hawke's Bay</u>											
Étude technique et aménagement de rues, de réseaux d'adduction d'eau et d'égout pour un lotissement de 50 terrains. Les trois quarts du coût total seront financés sous forme de prêts de la SCHL. Les sommes indi- quées ne représentent que la contribution du MEER.	38	100:0	-	-	-	38	-	38	-	31 mars 1972	-

APPENDICE "B"

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.41 Réseau d'adduction d'eau - <u>Port-au-Choix</u>											
Étude technique et construction d'un réseau d'adduction d'eau pour Port-au-Choix. Le réseau comprend la canalisation de nouvelles eaux de surface (ruisseau Winter House), jusqu'au village et à l'usine de transformation du poisson et l'aménagement d'un service d'eau de mer pour usage industriel. Le réseau aura une capacité d'environ 150,000 gj. pour usage domestique, de 93,000 gj. d'eau de mer et 16,000 gj. d'eau douce, pour usage industriel.											
a) Service d'eau de mer.	180	100:0	-	-	-	150	-	150	30	31 mars 1973	-
b) Service d'eau douce.	320	50:50	-	-	-	150	150	300	20	31 mars 1973	-
1.42 Lotissement résidentiel - <u>Port-au-Choix</u>											
Étude technique et aménagement de rues, de réseaux d'adduction d'eau et d'égout pour un lotissement de 50 terrains. Les trois quarts du coût total seront financés par la SCHL sous forme de prêts. Les sommes indiquées ne représentent que la contribution du MEER.											
	38	100:0	-	-	-	38	-	38	-	31 mars 1972	-

APPENDICE "B"

22 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

<i>Description du projet</i>	<i>Coût estimatif total*</i>	<i>Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER</i>	<i>Versements prévus par le MEER pour 1970-1971</i>			<i>Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972</i>			<i>Solde de la mise de fonds</i>	<i>Date limite parachèvement des travaux</i>	<i>Période d'amor- tissement (années)</i>
			<i>Contri- butions</i>	<i>Prêts</i>	<i>Total</i>	<i>Contri- butions</i>	<i>Prêts</i>	<i>Total</i>			
	(\$'000)								(\$'000)		
1.43 Achat de terrains - Zone spéciale de Hawke's Bay - Port-au-Choix											
a) Lotissement résidentiel de Hawke's Bay (Projet n° 1.40).	5	0:100	-	-	-	-	5	5	-	31 mars 1972	15
b) Lotissement résidentiel de Port- au-Choix (Projet n° 1.42).	5	0:100	-	-	-	-	5	5	-	31 mars 1972	15

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par 1970-1971	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
<u>1.44 Terrain résidentiel - Happy Valley</u>											
Étude technique et aménagement de rues, de services d'eau et d'égouts pour un lotissement de 50 terrains. Les trois quarts du coût total seront financés sous forme de prêts de la SCHL. Les montants indiqués ne représentent que la contri- bution du MEER.	38	100:0	-	-	-	38	-	38	-	31 mars 1972	-
<u>1.45 École élémentaire - Happy Valley</u>											
Étude technique, construction et équipement d'une école élémentaire pu- blique d'environ 20 salles de classe.	1,700	75:25	-	-	-	750	250	1,000	700	31 mars 1973	20
<u>1.47 Acquisition de terrains - Zone spéciale de Happy Valley</u>											
Terrain résidentiel - Happy Valley (Projet n° 1.44).	4	0:100	-	-	-	-	4	4	-	31 mars 1972	15

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)	(\$'000)			
1.48 <u>Routes forestières</u>											
Étude technique et construction de routes forestières à divers endroits:											
a) région de Roddickton - 4 milles de chemin principal de camionnage, et 8 milles de chemin de débardage;											
b) construction de 3 milles de chemin de débardage, y compris un pont de 40 pieds de long et l'amélioration de routes forestières existantes sur une longueur de 3 milles;											
c) région de Parson's Pond - 3 milles de chemin de débardage;											
d) Terre-Neuve (Centre) - 14.7 milles de chemin de débardage;											
e) Terre-Neuve (Est) - 6 milles de chemin de débardage;											
f) du bassin de Terra Nova jusqu'au lac Kapenbeck - 42 milles de chemin de débardage, et travaux d'amélioration.	295	50:50	79	79	158	69	68	137	-	30 juin 1971	5

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)								(\$'000)		
<u>1.49 Route de la péninsule de Burin</u>											
Étude technique et construction des tronçons suivants de la route allant de Goobies à Marystown.											
Classification: Axe ARN 50											
Profil CRN 40											
Charge du pont: HS 20-44.											
a) Du mille 18.5 au mille 23.4 - parachèvement du nivellement et de la fondation.	166	100:0	147	-	147	19	-	19	-	31 mars 1972	-
b) Du mille 23.4 au mille 27.3 - parachèvement du nivellement et de la fondation.	664	100:0	613	-	613	51	-	51	-	31 mars 1972	-
c) Du mille 27.3 au mille 32.3 - parachèvement du nivellement et de la fondation.	58	100:0	55	-	55	3	-	3	-	31 mars 1972	-
d) Du mille 48.4 au mille 51.1 - parachèvement du nivellement et de la fondation.	66	100:0	56	-	56	10	-	10	-	31 mars 1972	-
e) Passage supérieur de Marystown; parachèvement de l'ouvrage.	18	100:0	1	-	1	17	-	17	-	31 mars 1972	-
f) Du mille 18.4 au mille 32.3 - parachèvement du nivellement et fondation, y compris des travaux additionnels de drainage et de protection des talus.	752	100:0	421	-	421	331	-	331	-	30 déc. 1971	-

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet ROUTES À L'EXTÉRIEUR DES ZONES SPÉCIALES	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.49 (suite)											
g) Passage supérieur de Goobies.	176	100:0	112	-	112	64	-	64	-	30 déc. 1971	-
h) Pont sur la rivière North Harbour.	60	100:0	35	-	35	25	-	25	-	31 déc. 1971	-
i) Du mille 0.0 au mille 5.8 - nivel- lement et fondation.	994	100:0	515	-	515	479	-	479	-	31 mars 1972	-
j) Du mille 5.8 au mille 11.3 - nivel- lement et fondation.	1,083	100:0	549	-	549	534	-	534	-	31 mars 1972	-
k) Du mille 11.3 au mille 18.5 - nivel- lement et fondation.	915	100:0	628	-	628	287	-	287	-	31 déc. 1971	-
l) Pont sur l'étang Long.	25	100:0	23	-	23	2	-	2	-	31 déc. 1971	-
m) Pont sur la rivière Sandy Harbour.	83	100:0	74	-	74	9	-	9	-	30 juin 1971	-
n) Du mille 32.3 au mille 38.5 - nivel- lement et fondation.	680	100:0	484	-	484	196	-	196	-	30 sept. 1971	-
o) Du mille 38.5 au mille 44.8 - nivel- lement, couche de base et protection des talus.	1,445	100:0	525	-	525	920	-	920	-	31 mars 1972	-
p) Pont sur la rivière Dunn's.	107	100:0	83	-	83	24	-	24	-	30 sept. 1971	-
q) Pont sur la rivière Clam.	56	100:0	41	-	41	15	-	15	-	30 juin 1971	-
r) Du mille 51.1 au mille 56.1 - nivellement.	548	100:0	386	-	386	162	-	162	-	31 déc. 1971	-
s) Du mille 56.1 au mille 61.1 - nivellement.	582	100:0	426	-	426	156	-	156	-	30 juin 1971	-

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet ROUTES À L'EXTÉRIEUR DES ZONES SPÉCIALES	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)	(\$'000)			
1.49 (suite)											
t) Pont sur la rivière Rushoon.	130	100:0	63	-	63	67	-	67	-	30 juin 1971	-
u) Du mille 61.1 au mille 67.7 - nivellement et fondation.	999	100:0	722	-	722	277	-	277	-	31 déc. 1971	-
v) Du mille 67.7 au mille 72.9 - nivellement.	1,041	100:0	849	-	849	192	-	192	-	31 mars 1972	-
w) Du mille 72.9 au mille 80.1 - nivellement.	1,105	100:0	789	-	789	316	-	316	-	30 sept. 1971	-
x) Pont sur le ruisseau Rattle.	56	100:0	48	-	48	8	-	8	-	30 sept. 1971	-
y) Pont sur le ruisseau South East.	80	100:0	49	-	49	31	-	31	-	30 sept. 1971	-
z) Pont sur le ruisseau Red Harbour.	173	100:0	109	-	109	64	-	64	-	30 sept. 1971	-
1.50 Route de Burnt Islands											
Étude technique, construction de la fondation et revêtement des 16.2 milles de route allant de Port-aux- Basques à Burnt Islands. Classification: LRN 40.	787	100:0	508	-	508	279	-	279	-	30 sept. 1971	-
1.51 Route de Baie-Verte											
Étude technique, élargissement, construction de la fondation et revête- ment des tronçons suivants de la route reliant la Transcanadienne à Baie-Verte. Classification: CRN 40.											
a) Du mille 0 (Transcanadienne) au mille 12.4.	757	100:0	591	-	591	166	-	166	-	30 sept. 1971	-

APPENDICE "B"

28 de 57

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)		(\$'000)			(\$'000)			(\$'000)		
1.51 (suite)											
b) Du mille 12.4 au mille 26.6.	1,149	100:0	737	-	737	412	-	412	-	30 sept. 1971	-
c) Du mille 26.6 au mille 45.0.	900	100:0	-	-	-	-	-	-	900	31 mars 1974	-
1.52 <u>Route Lethbridge-Trinity</u>											
Étude technique et construction des tronçons suivants de la route principale reliant Lethbridge et Trinity.											
Classification: RCU 40.											
Charge du pont: HS 20-44.											
a) Du mille 18.3 au mille 23.2 - para- chèvement du nivellement, de la fondation et du revêtement.	100	100:0	-	-	-	100	-	100	-	30 juin 1971	-
b) Du mille 23.2 au mille 32.0 - nivellement et fondation.	1,008	100:0	699	-	699	309	-	309	-	30 juin 1971	-
c) Du mille 32.0 au mille 40.0 - nivellement.	1,227	100:0	851	-	851	76	-	76	300	30 sept. 1972	-
d) Du mille 40.0 au mille 43.5 - nivellement.	1,050	100:0	722	-	722	128	-	128	200	30 juin 1972	-
e) Pont à Southern Bay.	138	100:0	102	-	102	36	-	36	-	30 juin 1971	-
f) Pont à Lockston.	70	100:0	-	-	-	70	-	70	-	31 mars 1972	-

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
ROUTES À L'EXTÉRIEUR DES ZONES SPÉCIALES	(\$'000)								(\$'000)		
1.53 <u>Route Trinity-Bonavista</u>											
Sous réserve d'une étude conjointe des besoins d'un service de chemin de fer jusqu'à Bonavista, étude et construction des tronçons suivants de la route reliant Trinity à Bonavista. Classification: CRN 40. Charge du pont: HS 20-44.											
a) Du mille 43.5 au mille 48.1 - nivellement.	1,068	100:0	732	-	732	136	-	136	200	30 juin 1972	-
b) Du mille 48.1 au mille 54.1 - nivellement et fondation.	815	100:0	571	-	571	144	-	144	100	30 juin 1972	-
c) Du mille 54.1 au mille 60.6 - nivellement et fondation.	950	100:0	672	-	672	178	-	178	100	30 juin 1972	-
d) Ponts sur le ruisseau Laites et la rivière aux Saumons.	125	100:0	-	-	-	125	-	125	-	31 mars 1972	-
1.54 <u>Route allant de Harbour Breton jusqu'à la Bay d'Espoir</u>											
Étude technique et construction d'une route à revêtement de gravier allant de la route Bay d'Espoir à l'intersection des routes de Pool's Cove et de Harbour Breton, soit une distance d'environ 20 milles. Construction selon les normes des routes de pénétration comme il suit:											

PARTIE I - PROJETS FINANCÉS PAR LE CANADA ET REPORTÉS DE LA PREMIÈRE ENTENTE SUR LES ZONES SPÉCIALES

Description du projet	Coût estimatif total*	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Versements prévus par le MEER pour 1970-1971			Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972			Solde de la mise de fonds	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total	Contri- butions	Prêts	Total			
	(\$'000)								(\$'000)		
1.54 (suite)											
Largeur maximale du terrassement: 26 pieds (un pied additionnel là où des garde-fous s'imposent). Vitesse prévue (courbe): 30 m.p.h. Alignement horizontal: 50 m.p.h. Couche de base et surface de pierres concassées.											
a) Du mille 0 au mille 10 - nivellement et fondation.	562	100:0	408	-	408	154	-	154	-	31 déc. 1971	-
b) Du mille 10 au mille 20 - nivellement et fondation.	804	100:0	539	-	539	265	-	265	-	31 déc. 1971	-
c) Pont sur la rivière Conne.	104	100:0	62	-	62	42	-	42	-	30 sept. 1971	-
1.55 <u>Route d'accès à Long Harbour</u>											
Etude technique, nivellement, cons- truction de la fondation et revêtement d'environ 5.7 milles de route, depuis la Transcanadienne jusqu'à l'intersection avec la route 108 - direction Long Harbour.											
	900	100:0	449	-	449	171	-	171	280	30 sept. 1972	-

* Le coût estimatif des projets comprend a) les frais directs, b) un remboursement de 10 p. 100 et c) les prêts pour l'acquisition de terrains, au besoin.

APPENDICE "B"

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
ZONE SPÉCIALE DE SAINT-JEAN								
2.1 Université Memorial - <u>Immeuble du génie</u>								
Contributions au coût de l'étude technique et de la construction de l'immeuble de la faculté de génie d'une surface utilisable d'environ 239,000 pieds carrés et devant être situé au nord du campus actuel et à l'ouest du collège Saint-Jean. Le MEER paiera sous forme de contributions le quart des dépenses réelles engagées dans le projet, jusqu'à concurrence de \$2 millions. Les montants indiqués ne représentent que la contribution du MEER.	2,000	100:0	200	-	200	1,800	30 sept. 1973	-
2.2 Prolongement de la conduite <u>d'adduction d'eau à Quidi Vidi</u>								
Étude et construction d'un prolongement à la conduite d'adduction d'eau allant du réseau de distribution actuel situé au port de Quidi Vidi jusqu'aux limites de l'emplacement de l'usine Newman de transformation du poisson, soit environ 600 pieds d'une conduite de 6" avec borne-fontaine.	10	50:50	5	5	10	-	31 oct. 1971	20

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
ZONE SPÉCIALE DE SAINT-JEAN								
2.3 <u>Égout collecteur - parc de Virginia</u>								
Étude technique et construction d'un égout collecteur pour desservir le lotissement du parc Virginia d'une superficie d'environ 1,043 acres à partir de l'intersection des chemins Harding et Logy Bay, le long du chemin Logy Bay pour rejoindre le réseau d'égout existant, soit 7,660 pieds de tuyau collecteur de 24" et 980 pieds de tuyau de 30", y compris 16 trous d'homme. La SCHL accordera des prêts à l'égard des parties du réseau admissibles à l'aide financière de la Société. La Province s'assurera que la priorité est donnée, dans l'allocation des fonds de la SCHL, audit projet. Les montants indiqués ne représentent que la contribution du MEER.	83	100:0	50	-	50	33	30 nov. 1972	-

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
ZONE SPÉCIALE DE BURIN								
2.4 Chemin de Grand Bank								
Étude technique et construction des tronçons suivants du chemin de Grand Bank. Classification: ARN 50 Axe CRN 40 Profil								
a) De Marystown à Winterland, couche de base de catégorie A et revêtement bitumineux sur une distance d'environ 7.5 milles.	500	50:50	-	-	-	500	31 oct. 1972	20
b) De Winterland à Grand Beach, couche de base de catégorie A et revêtement bitumineux sur une distance d'environ 15 milles.	870	50:50	435	435	870	-	30 nov. 1971	20
2.5 Aménagement du parc industriel de Marystown								
Déblaiement et nivellement d'une superficie d'environ 9 acres et reconstruction de la rue Argyle, sur une distance d'environ 1,700 pieds allant de la route 11 à la rue Front.								
	150	50:50	75	75	150	-	30 nov. 1971	20

APPENDICE "B"

34 de 57

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description du projet</i>	<i>Coût estimatif du projet y compris:</i> a) <i>frais directs</i> b) <i>remboursement de 10%</i> c) <i>prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)</i>	<i>Rapport contributions-prêts consentis par le MEER</i>	<i>Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)</i>			<i>Solde de la mise de fonds (\$'000)</i>	<i>Date limite parachèvement des travaux</i>	<i>Période d'amortissement (années)</i>
			<i>Contributions</i>	<i>Prêts</i>	<i>Total</i>			
<u>ZONE SPÉCIALE DE BURIN</u>								
2.6 <u>Acquisition de terrain - zone spéciale de Burin</u>								
Achat d'environ neuf acres de terrain pour l'aménagement d'un parc industriel à Marystown, situé des deux côtés de la rue Argyle, environ quatre acres du côté nord et cinq du côté sud, entre la route 11 et la rue Front, de même que l'achat et la démolition d'un ouvrage (Projet n° 2.5).	19	0:100	-	19	19	-	31 août 1971	15

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
ZONE SPÉCIALE DE GRAND FALLS - GANDER								
2.8 (suite)								
région de Grand Falls et assurer l'intégration avec le réseau de Windsor et, relier le réservoir au parc industriel par une conduite de 12" qui rejoindra une autre conduite semblable déjà existante et permettra de prolonger les services d'adduction d'eau à un autre secteur industriel.	524	50:50	62	62	124	400	31 mars 1973	20
2.9 Réseaux d'adduction d'eau et d'égout - <u>Lewisporte</u>								
Étude technique et construction d'un égout collecteur partant de l'avenue Bowater et traversant le lotissement prévu d'une superficie d'environ 100 acres pour rejoindre l'exutoire actuel qui se trouve sur la rue King, soit une distance d'environ 4,830 pieds: 1,300 pieds de tuyau de 10" de diamètre et 3,530 pieds de tuyau de 12" de diamètre. La conduite d'eau suivra le même parcours, rejoignant celle qui passe actuellement sous la rue Main à l'intersection de la rue King, et celle qui passe près de l'avenue Bowater, soit environ 5,000 pieds de tuyau de 8" (les raccordements domestiques sont exclus).	130	50:50	65	65	130	-	31 mars 1972	20

APPENDICE "B"

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
<u>ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE</u>								
2.10 Installation d'une conduite principale - secteur 13, Stephenville								
Étude technique et construction d'un réseau d'adduction d'eau comprenant un dispositif de prise d'eau, une station de pompage, une canalisation de 8" de diamètre sur une longueur d'environ 6,500 pieds et un réservoir d'une capacité de 100,000 gallons imp.								
	265	50:50	40	40	80	185	31 oct. 1972	20
2.11 Collecteur principal - secteur 13, Stephenville								
Étude technique et construction d'un réseau d'égout collecteur comprenant environ 7,800 pieds linéaires de tuyau de 24" de diamètre en béton armé. La SCHL accordera des prêts pour le financement des sections du réseau qui sont admissibles à l'aide de la Société. La Province s'assurera que la priorité est donnée dans l'allocation des fonds audit projet. Les montants indiqués ne représentent que la contribution du MEER.								
	40	100:0	20	-	20	20	31 oct. 1972	-

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE								
2.12 <u>Aménagement de terrains - secteur 6, Stephenville</u>								
Démolition et/ou déplacement de bâtiments dans le secteur 6, regroupement et préparation en vue de l'aménagement d'environ 40 acres de terrains dans le secteur 6 de Stephenville.	42	0:100	-	42	42	-	31 mars 1972	15
2.13 <u>Construction de route - secteur 6, Stephenville</u>								
Étude technique, construction et revêtement de nouvelles rues d'une longueur totale d'environ 3,200 pieds; ces rues auront deux voies de circulation et deux voies de stationnement parallèles, soit 40 pieds de largeur entre les bordures.	165	75:25	42	14	56	109	30 nov. 1972	20
2.14 <u>École secondaire régionale - Stephenville</u>								
Étude technique, construction et équipe- ment d'une école secondaire publique pour environ 800 élèves de 9, 10 et 11 ^e années dans le secteur 13 de Stephenville; elle comprendra environ 30 salles de classe, un auditorium, une cafétéria, vestiaires, salles d'entreposage, laboratoires et bureaux d'une superficie globale d'environ 135,000 pieds carrés.	3,850	50:50	100	100	200	3,650	31 mars 1974	20

APPENDICE "B"

39 de 57

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description du projet</i>	<i>Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acqui- sition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)</i>	<i>Rapport contri- butions-prêts consentis par le MEER</i>	<i>Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)</i>			<i>Solde de la mise de fonds (\$'000)</i>	<i>Date limite parachèvement des travaux</i>	<i>Période d'amor- tissement (années)</i>
			<i>Contri- butions</i>	<i>Prêts</i>	<i>Total</i>			
ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE								
2.15 Acquisition de terrains - <u>zone spéciale de Stephenville</u>								
a) Achat d'environ 40 acres de terrain dans le secteur 6 de Stephenville (Projets n ^{os} 2.12 et 2.13).	487	0:100	-	127	127	360	31 mars 1975	15
b) Achat d'environ 15 acres de terrain dans le secteur 13 de Stephenville pour la construction d'une école secondaire régionale. (Projet n ^o 2.14).	38	0:100	-	38	38	-	31 mars 1972	20

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			

ZONE SPÉCIALE DE CORNER BROOK

2.16 Route du port - Corner Brook

Étude technique et construction des tronçons suivants d'une autoroute divisée à quatre voies et à accès limité partant du passage supérieur de la Transcanadienne jusqu'à Millbrook et raccords avec le réseau actuel de rues.

Classification: AUD 40.

- | | | |
|--|---------|-------|
| a) De la fin du revêtement à la limite nord de la phase I, parc industriel de Maple Valley jusqu'au passage supérieur de la Transcanadienne, nivellement, fondation et revêtement de deux voies. | (181) | 50:50 |
| b) Du passage supérieur de la Transcanadienne jusqu'au chemin Mill en passant par Hospital Hill, nivellement, fondation et revêtement d'une autoroute divisée à quatre voies, et raccords au niveau avec le chemin Lear's, le chemin East Valley, l'avenue Sherwood et l'avenue Ingrid, Piercey's Land, chemin de l'hôpital; et la rue Main en passant par le chemin Mill; et raccordement via les ouvrages de Humber d) et du CN e) jusqu'au quai du MTP. | (4,465) | 50:50 |

Classification: AUD 40.

APPENDICE "B"

41 de 57

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
ZONE SPÉCIALE DE CORNER BROOK								
c) Passage inférieur pour piétons à Hospital Hill.	(100)	50:50						
d) Ouvrages au chemin Humber,	(380)	50:50						
e) Passage supérieur du CN. La contribution du MEER pour cette section sera réduite du montant recouvré par la Province des fonds consacrés aux carrefours étagés. Le montant indiqué représente le coût estimatif total pour la structure, sans tenir compte des sommes que la Province doit recouvrer des fonds consacrés aux carrefours étagés.	(650)	50:50						
f) Ouvrage au chemin Mill sur le ruisseau Corner.	(289)	50:50						
g) Du chemin Mill à Millbrook, nivellement, fondation et revêtement, quatre voies et deux chaussées. Classification: AUD 40.	(110)	50:50						
h) De Millbrook à Broadway, nivellement, fondation et revêtement, deux voies.	(275)	50:50						
Coût total: Projet 2.16 (de a) à h) inclusivement).	6,450	50:50	500	500	1,000	5,450	31 mars 1974	20

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
<u>2.17 Réservoir - Corner Brook</u>								
Étude technique et construction d'un réservoir d'une capacité de 1,000,000 gallons imp. et raccordements avec le réseau actuel de distribution à la rue Elizabeth.	168	50:50	70	70	140	28	31 juil. 1972	20
<u>2.18 Reconstruction de la rue Elizabeth - Corner Brook</u>								
Étude et construction d'une partie de la rue Elizabeth, soit sur une distance d'environ 3,000 pieds, y compris le revêtement, les bordures, les rigoles et les trottoirs, au besoin.	200	50:50	100	100	200	-	31 mars 1972	20
<u>2.19 École secondaire (1^{er} cycle) - Corner Brook-Est</u>								
Étude technique, construction et équipement d'une école publique de niveau secondaire (1 ^{er} cycle) pour environ 700 élèves de 7, 8 et 9 ^e années à Corner Brook-Est; elle comprendra environ 20 classes, 4 ateliers, 12 salles spéciales ou salles de conférence, bibliothèque, gymnase pouvant tenir lieu d'auditorium, cafétéria, vestiaires et bureaux; et aura une superficie globale de 69,000 pieds carrés.	1,890	50:50	50	50	100	1,790	31 août 1973	20

APPENDICE "B"

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description du projet</i>	<i>Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)</i>	<i>Rapport contributions-prêts consentis par le MEER</i>	<i>Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)</i>			<i>Solde de la mise de fonds (\$'000)</i>	<i>Date limite parachèvement des travaux</i>	<i>Période d'amortissement (années)</i>
			<i>Contributions</i>	<i>Prêts</i>	<i>Total</i>			
ZONE SPÉCIALE DE CORNER BROOK								
2.20 <u>Achat de terrains - zone spéciale de Corner Brook</u>								
a) Terrain pour le passage de la route du port (Projet n° 2.16).	942	0:100	-	600	600	342	31 mars 1973	20
b) Acquisition d'environ 7 acres de terrain à Corner Brook-Est pour la construction d'une école secondaire (1er cycle) (Projet n° 2.19).	30	0:100	-	30	30	-	31 mars 1972	20

APPENDICE "B"

44 de 57

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
<u>ZONE SPÉCIALE DE HAWKE'S BAY - PORT-AU-CHOIX</u>								
2.21 <u>École secondaire régionale - Port Saunders</u>								
Étude technique, construction et équipement d'une école secondaire régionale publique pour recevoir 310 élèves de la septième à la onzième années à Port Saunders; elle comprendra environ 12 classes, 2 labora- toires de sciences, une section pour l'ensei- gnement ménager, une section réservée à la formation commerciale et une autre aux arts industriels, bibliothèque, gymnase, cafétéria et bureaux et aura une superficie globale de 50,545 pieds carrés.	1,718	50:50	50	50	100	1,618	31 août 1973	20
2.22 <u>École élémentaire - Hawke's Bay</u>								
Étude technique, construction et équipement d'une école élémentaire publique pour recevoir environ 210 élèves de la pre- mière à la sixième années, ainsi qu'une maternelle; l'école, située à Hawke's Bay, comprendra environ 6 classes, une section réservée à la maternelle, 2 salles spéciales, bibliothèque, gymnase pouvant tenir lieu d'auditorium, cafétéria et bureaux, couvrant une superficie globale de 29,000 pieds carrés.	806	50:50	25	25	50	756	31 août 1973	20

APPENDICE "B"

45 de 57

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

Description du projet	Coût estimatif du projet y compris: a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	Rapport contributions-prêts consentis par le MEER	Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)			Solde de la mise de fonds (\$'000)	Date limite parachèvement des travaux	Période d'amor- tissement (années)
			Contri- butions	Prêts	Total			
2.23 Acquisition de terrains - <u>Hawke's Bay - Port-au-Choix</u>								
a) Acquisition d'environ 15 acres de terrain pour la construction de l'école secondaire régionale de Port Saunders (Projet n° 2.21).	6	0:100	-	6	6	-	31 mars 1972	20
b) Acquisition d'un terrain pour la construction d'une école élémentaire à Hawke's Bay (Projet n° 2.22).	3	0:100	-	3	3	-	31 mars 1972	20

APPENDICE "B"

PARTIE II - PROJETS COMMENCÉS EN 1971-1972 ET FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description du projet</i>	<i>Coût estimatif du projet y compris:</i> a) frais directs b) remboursement de 10% c) prêts pour l'acquisition de terrains, s'il y a lieu (\$'000)	<i>Rapport contributions-prêts consentis par le MEER</i>	<i>Mise de fonds maximale du MEER, 1971-1972 (\$'000)</i>			<i>Solde de la mise de fonds (\$'000)</i>	<i>Date limite parachèvement des travaux</i>	<i>Période d'amortissement (années)</i>
			<i>Contributions</i>	<i>Prêts</i>	<i>Total</i>			
<u>ZONE SPÉCIALE DE HAPPY VALLEY</u>								
2.24 <u>École de métiers - Happy Valley</u>								
Étude technique, construction et équipement d'une école de métiers à Happy Valley. L'école comprendra 11 classes, 2 salles pour les études commerciales, 2 laboratoires de sciences, une bibliothèque, 4 bureaux, et 11 ateliers. Le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration subventionnera jusqu'à la moitié du coût total, si le projet satisfait aux normes de la Loi sur la formation professionnelle des adultes. Les montants indiqués ne représentent que la contribution du MEER.	2,144	25:75	150	450	600	1,544	31 mars 1974	20

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

Description de l'étude ou de la conception technique du projet	Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique	Contribution approximative du MEER	Contribution maximale du MEER 1971-1972	Solde	Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique
ZONE SPÉCIALE DE SAINT-JEAN					
3.1 Réseau régional d'adduction d'eau - <u>Saint-Jean</u>					
Déterminer la rentabilité d'un réseau régional d'adduction d'eau pour la région de Saint-Jean à partir du lac Bay Bulls Big Pond.					
Préparer une étude technique préliminaire et établir le coût estimatif de l'installation d'un réseau régional d'adduction d'eau pour Saint-Jean d'après les recommandations de l'étude de rentabilité, sous réserve de l'approbation du C.C.P.					
Préparer une étude technique détaillée et établir le coût estimatif prévu pour l'installation du réseau mentionné en fonction de l'étude préliminaire, sous réserve de l'approbation du C.C.P. La Province assumera le quart du coût total.	150,000	112,500	75,000	37,500	30 sept. 1972
3.2 Installations de traitement des <u>égouts - Saint-Jean</u>					
Préparer l'étude technique préliminaire et établir le coût estimatif du détournement progressif des eaux usées en conformité des propositions du plan 91 pour Saint-Jean, afin d'éliminer complètement le déversement des eaux d'égout sanitaire dans le port pour les déverser dans la mer, après traitement, au large du goulet de Quidi Vidi. La Province assumera le quart du coût total.	70,000	52,500	52,500	-	31 mars 1972

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i>	<i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
<i>ZONE SPÉCIALE DE SAINT-JEAN</i>					
3.3 <u>Centre de formation des adultes à Saint-Jean</u>					
Déterminer les besoins de formation, le nombre d'inscriptions éventuel et le genre d'établissement de formation pour adultes requis pour Saint-Jean.					
Établir le coût estimatif et réaliser la conception technique du centre de formation pour les adultes à Saint-Jean, avec l'autorisation du C.C.P. fondée sur l'étude de rentabilité. La Province assumera le quart du coût total.	200,000	150,000	150,000	-	31 mars 1972
3.4 <u>École élémentaire - Saint-Jean</u>					
Conception technique et coût estimatif d'une école élémentaire comportant 20 classes, des salles spéciales, un gymnase pouvant tenir lieu d'auditorium, une cafétéria et des bureaux, soit une surface de plancher d'environ 38,000 pieds carrés, à Saint-Jean-Ouest. La Province assumera le quart du coût total.	90,000	67,500	67,500	-	31 mars 1972

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i>	<i>Contribution maximale du MEER Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
<i>ZONE SPÉCIALE DE SAINT-JEAN</i>					
<i>3.5 École secondaire (1^{er} cycle) - Mount Pearl</i>					
<i>Préparer l'étude technique et établir le coût estimatif d'une école secondaire (1^{er} cycle) comportant 18 classes, des sal- les spéciales, un gymnase pouvant tenir lieu d'auditorium, une cafétéria, une bibliothèque et des bureaux. L'école, située à Mount Pearl -Sud, aura une sur- face utilisable d'environ 70,000 pieds carrés. La Province assumera le quart du coût total.</i>	<i>90,000</i>	<i>67,500</i>	<i>67,500</i>	<i>-</i>	<i>31 mars 1972</i>

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i>	<i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
<i>ZONE SPÉCIALE DE COME BY CHANCE</i>					
3.6 <u>Emplacement d'une nouvelle ville - zone spéciale de Come by Chance</u>					
Déterminer l'emplacement le plus approprié pour l'établissement d'une nouvelle ville d'environ 5,000 habitants reliée au projet d'une raffinerie à Come by Chance.					
Dresser le plan d'aménagement de l'emplacement comportant tous les services communautaires, préparer des études techniques préliminaires et établir le coût estimatif de l'installation des services (eau, égout, drainage et routes). La Province assumera le quart du coût total.					
	40,000	30,000	30,000	-	31 mars 1972

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i> <i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
<i>ZONE SPÉCIALE DE BURIN</i>				
3.7 <u>Services additionnels - zone de Burin</u>				
Préparer un rapport technique sur la meilleure méthode de pourvoir la région située entre Burin et Salt Pond de services d'adduction d'eau et d'égout collecteur et d'augmenter les réserves d'eau du réseau actuel de Burin.				
Préparer les plans d'aménagement d'emplacements appropriés pour faire face aux prévisions d'une croissance industrielle et d'une demande accrue de terrains résidentiels dans la municipalité de Burin.				
Réaliser des études préliminaires et établir les coûts estimatifs en conformité des recommandations approuvées. La Province assumera le quart du coût total.	60,000	45,000	45,000	- 31 mars 1972

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i>	<i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
ZONE SPÉCIALE DE GRAND FALLS - GANDER					
3.8 <u>Services régionaux - Grand Falls - Windsor</u> Préparer un rapport technique et formuler des recommandations concernant les besoins en matière d'installations d'adduction d'eau, de traitement et d'épuration des égouts, de tronçons de raccordement pour la région urbaine de Grand Falls - Windsor, compte tenu des prévisions démographiques pour les vingt prochaines années. La Province assumera le quart du coût total.	15,000	11,250	11,250	-	31 mars 1972
3.9 <u>École secondaire - Grand Falls - Windsor</u> Déterminer les besoins en matière d'établissements d'enseignement secondaire dans la région urbaine de Grand Falls - Windsor, et les besoins de formation en général. La Province assumera le quart du coût total.	5,000	3,750	3,750	-	31 mars 1972
3.10 <u>Centre de formation des adultes - Centre-ouest de Terre-Neuve</u> Déterminer les besoins en matière d'établissements de formation pour les adultes dans le centre-ouest de Terre-Neuve, les besoins sur le plan scolaire, et l'emplacement idéal. La Province assumera le quart du coût total.	7,500	5,625	5,625	-	31 mars 1972

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i>	<i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE					
3.11 <u>Traitement des égouts - Stephenville</u>					
Préparer un rapport technique sur les besoins de la zone de Stephenville en matière de traitement des égouts en tenant compte des problèmes actuels de pollution et de traitement des eaux usées, de l'emplacement idéal pour un exutoire, des collecteurs principaux qui seront nécessaires à l'avenir, le tout dans le cadre d'un éventuel triplement démographique au cours des 15 prochaines années; préparation d'études préliminaires et établissement des coûts estimatifs fondés sur le rapport. La Province assumera le quart du coût total.	25,000	18,750	18,750	-	31 mars 1972
3.12 <u>Alimentation en eau du secteur industriel de St. George</u>					
Déterminer la méthode idéale d'approvisionnement en eau douce pour le secteur industriel de St. George, préparer les études techniques préliminaires et établir le coût estimatif de ce projet. La conception technique devra être assez souple pour pouvoir étendre les services d'alimentation en eau au reste de la ville. La Province assumera le quart du coût total.	25,000	18,750	18,750	-	31 mars 1972

APPENDICE "B"

54 de 57

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i> <i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
<i>ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE</i>				
3.13 <u>Centre de formation des adultes - Stephenville</u>				
Déterminer les besoins de formation, le nombre éventuel d'inscriptions et le genre d'établissement de formation dont Stephenville a besoin.				
Préparer l'étude technique et établir le coût estimatif de la construction du centre de formation des adultes de Stephenville, sous réserve de l'approbation du C.C.P. d'après l'étude de rentabilité. La Province assumera le quart du coût total.	200,000	150,000	150,000	-
				31 mars 1972

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i>	<i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
<i>ZONE SPÉCIALE DE CORNER BROOK</i>					
3.14 <u>Traitement des égouts - Corner Brook</u>					
Préparer un rapport technique sur les besoins de Corner Brook en matière de traitement des égouts, sur les problèmes actuels et les secteurs susceptibles de présenter des difficultés, proposer des solutions et établir le coût estimatif préliminaire. La Province assumera le quart du coût total.	15,000	11,250	11,250	-	31 mars 1972
3.15 <u>Étude de la circulation - Corner Brook</u>					
Préparer un rapport technique sur les perspectives de transport à Corner Brook, déterminer les domaines propres à créer des problèmes et recommander des solutions tout en fournissant les premières évaluations du coût. La Province assumera le quart du coût total.	65,000	48,750	48,750	-	31 mars 1972

APPENDICE "B"

56 de 57

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i>	<i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
<i>ZONE SPÉCIALE DE HAWKE'S BAY - PORT-AU-CHOIX</i>					
<i>3.16 Port Saunders - centre naval</i>					
<i>Déterminer l'emplacement idéal pour l'établissement d'un centre de services navals à Port Saunders; préparer une étude technique détaillée et établir le coût estimatif pour la construction d'installations de mise à sec, de transbordement et d'entreposage des marchandises, d'un bâtiment de radoub des navires et pour la réalisation de travaux connexes, (aménagement de l'emplacement, dragage et services d'utilité publique). La Province assumera le quart du coût total.</i>	30,000	22,500	22,500	-	31 mars 1972

PARTIE III - ÉTUDE DE RENTABILITÉ ET CONCEPTION TECHNIQUE PRÉLIMINAIRE DE PROJETS DEVANT ÊTRE FINANCÉS PAR LE CANADA

<i>Description de l'étude ou de la conception technique du projet</i>	<i>Coût estimatif total de l'étude ou de la conception technique</i>	<i>Contribution approximative du MEER</i>	<i>Contribution maximale du MEER 1971-1972</i>	<i>Solde</i>	<i>Date limite - parachèvement de l'étude ou de la conception technique</i>
ZONE SPÉCIALE DE HAPPY VALLEY					
3.17 <u>Alimentation en eau - Happy Valley</u>					
Préparer un rapport technique sur les problèmes ayant trait au réseau actuel d'alimentation en eau de Happy Valley, déterminer la solution la plus réaliste, préparer l'étude technique préliminaire et établir le coût estimatif de ce projet. La Province assumera le quart du coût total.	25,000	18,750	18,750	-	31 mars 1972

APPENDICE "C"GRANDES LIGNES DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT, 1971-1975Besoins de la collectivité

Les première et deuxième Ententes sur les zones spéciales conclues entre le Canada et Terre-Neuve concernent directement les infrastructures communautaires (écoles, routes, réseaux d'adduction d'eau et d'égout, aménagement des terrains à des fins domiciliaires et industrielles) dont les habitants d'une localité ont besoin pour mener une vie saine et avoir accès à de meilleures occasions d'emploi, ainsi qu'à des revenus et à un niveau de vie plus élevés pour eux-mêmes et leurs enfants.

Le Canada aide la Province à mettre en valeur ces éléments de la collectivité, surtout dans les régions et les agglomérations où bon nombre de personnes ont déménagé et où la situation de l'emploi est susceptible de s'améliorer. C'est la raison pour laquelle certaines zones ont été désignées comme spéciales.

Les deux gouvernements sont d'avis que d'autres collectivités en dehors des zones spéciales actuelles ont besoin d'améliorations du même genre. Mais on ne peut pas tout faire en même temps. Les zones spéciales sont les endroits où peuvent être utilisés le plus efficacement possible les fonds versés par le gouvernement fédéral pour les deux ou trois premières années du programme qui est en marche depuis 1970.

Pour le moment, le fait que le gouvernement fédéral mette des fonds à la disposition de la Province dans les zones spéciales facilite à cette dernière la mise en oeuvre de projets prioritaires qui profitent à d'autres régions. D'ailleurs, on envisagera éventuellement la possibilité de désigner d'autres zones spéciales.

Les projets touchant les zones spéciales, de même que les dépenses de la Province pour l'amélioration d'infrastructures de toutes sortes et dans d'autres secteurs, sont des éléments très importants d'un plan global de développement pour la Province. Aux yeux des deux gouvernements, toutefois, il y a également bien d'autres choses à faire.

Le plan de développement

Un plan de développement progressif doit réaliser trois choses pour la population de Terre-Neuve. Il doit créer plus d'emplois. Il doit aider les gens (employeurs, salariés et travailleurs indépendants) à accroître leur rendement et, partant, leurs revenus. Et, à partir de ces améliorations sur le plan économique, il doit aider les gens à tirer profit des occasions plus nombreuses de continuer leur formation professionnelle en vue d'obtenir des emplois plus rémunérateurs, de se loger là où existent des emplois, et d'aménager les services communautaires nécessaires à la santé et à une vie satisfaisante.

On peut identifier séparément les éléments constitutifs d'un plan de développement, mais on ne peut pas les mettre en oeuvre isolément. Tous sont nécessaires à une action efficace.

En proposant une stratégie de développement pour la région canadienne de l'Atlantique, le Conseil de développement de la région de l'Atlantique a mis l'accent récemment sur l'importance majeure d'accroître le nombre d'emplois dans le secteur manufacturier secondaire. C'est surtout en raison de la rareté d'industries de ce secteur qu'on note des inégalités économiques aussi marquées entre cette région et le reste du Canada. Par conséquent, selon le Conseil, "Un taux de croissance et de développement plus rapide dans le secteur manufacturier est essentiel à l'accélération du développement global et à la disparition des inégalités régionales".

Utilisation des ressources

Les industries de fabrication ne peuvent surgir du jour au lendemain; elles reposent sur des fondations économiques pour ce qui est de l'emplacement, des ressources et des travailleurs disponibles.

Pour Terre-Neuve, la pêche peut encore donner lieu à d'importants développements industriels notamment dans le domaine de la pêche en eaux semi-pélagiques et dans celui de la pêche dans les secteurs éloignés où une flotte hauturière accrue serait mieux en mesure de faire face à la concurrence et, partant, d'accroître le nombre de prises canadiennes qui jusqu'à maintenant a été plutôt restreint.

Le plan de développement entend favoriser la construction de bateaux de pêche tandis que le programme fédéral de subventions aux industries encouragera l'implantation et l'amélioration d'usines de transformation. En retour, ces dernières auront davantage besoin de matériaux et de services pour la commercialisation de produits compétitifs et spéciaux. Ainsi, la conception, la fabrication et l'impression d'emballages modernes peuvent devenir des industries très importantes pour Terre-Neuve. Le programme fédéral de subventions aux industries va permettre la réalisation de projets de ce genre à Saint-Jean et peut-être aussi dans la péninsule de Burin.

Il existe encore plus d'une possibilité pour les pêcheurs côtiers d'augmenter leurs revenus. On encouragera les pêcheurs à se déplacer et à diversifier leurs prises. On accordera une attention particulière aux besoins en matière de nouveaux bateaux et agrès de pêche devant permettre d'étendre le champ d'activité et de varier les prises de la pêche côtière et de la pêche en eaux semi-pélagiques.

L'augmentation du nombre d'emplois dans les usines de transformation du poisson se concentrera nécessairement dans un nombre restreint de ports de pêche. Mais, dans bien d'autres localités, on a besoin d'installations de services plus perfectionnées, de chambres froides plus modernes pour l'entreposage du poisson et d'autres installations pour la

mise en marché. Le Canada et Terre-Neuve reconnaissent tous deux l'importance de telles innovations. Celles qui dépassent les cadres des programmes fédéraux ordinaires pourront facilement recevoir de l'aide aux termes de l'Entente fédérale-provinciale ARDA qui permettra au ministère de l'Expansion économique régionale, de concert avec les autres ministères fédéraux intéressés, d'en partager les frais avec le gouvernement provincial.

Les ressources forestières de Terre-Neuve sont sous-développées. Les principaux problèmes résultent de l'entremêlement des concessions forestières louées ou appartenant à la Couronne ou à des propriétaires privés, et du manque de réseaux de transport primaire et secondaire. Ces problèmes, en plus de nuire à l'exploitation des ressources forestières, augmentent le coût du transport du bois aux usines.

De concert avec d'autres programmes d'exploitation forestière, le Canada entreprendra de participer financièrement à la construction de routes d'accès nécessaires à l'utilisation plus rationnelle des ressources tout en examinant les possibilités d'offrir des subventions aux industries de transformation.

La valeur de la production de l'industrie minière de Terre-Neuve et du Labrador a augmenté, passant de \$27,000,000 à \$358,000,000 au cours d'une période de 20 ans. Les dépenses affectées à l'exploration au cours de la même période dépassaient \$100,000,000 et la somme des investissements atteignait \$1,000,000,000.

Même si la valeur de la production a plus que triplé dans l'île de Terre-Neuve, le gros de l'expansion provient surtout des gisements de minerai de fer du Labrador.

L'avenir de l'industrie minière, non seulement au Labrador mais dans l'ensemble de la Province est beaucoup plus prometteur que ne le laisse supposer le niveau actuel de développement. Aussi les ministères fédéraux de l'Énergie, des Mines et des Ressources et celui de l'Expansion économique régionale joignent-ils leurs efforts dans un programme d'aide à la Province pour favoriser la recherche de renseignements géologiques de

base qui ont fait défaut jusqu'à présent et, par conséquent, contribueront à l'accélération des travaux d'exploration et à la mise en valeur des ressources minérales de Terre-Neuve et du Labrador.

Les mêmes ministères fédéraux ont déjà prévu une étude pour déterminer les moyens par lesquels la Province pourra tirer le meilleur parti des explorations et de l'éventuelle mise en valeur des ressources pétrolières et gazières sous-marines.

Le forage en profondeur en vue de trouver du pétrole a maintenant commencé au large des côtes de Terre-Neuve, et sans doute verrons-nous bientôt se multiplier les projets d'exploration et les besoins en matière de services.

L'agriculture commerciale commence à peine à influencer sur l'économie de Terre-Neuve, mais les études sur la capacité des terres et sur la nature des sols rendues possible grâce à l'ARDA, et l'expansion récente des réseaux de transport mieux ramifiés permettent d'espérer des progrès importants dans le domaine de l'agriculture. La nouvelle Division de l'agriculture et des aliments sera dotée de nombreux experts pour travailler dans cette direction. Outre la possibilité de fabriquer des produits alimentaires qui pourraient remplacer ceux qui sont importés, on pourrait également penser à produire certaines denrées pour les marchés d'exportation.

Parmi les facteurs qui permettront la mise en valeur d'entreprises agricoles commerciales, notons les fonds alloués au développement du capital, de plus grandes possibilités de crédit et la mise en place de services offerts normalement aux cultivateurs dans d'autres parties du Canada, tels que l'entretien des machines, des entrepôts assez grands et l'infrastructure nécessaire à la mise en marché.

Le Ministre fédéral assistera financièrement d'autres études sur le potentiel à développer. Par ailleurs, les fonds du programme ARDA peuvent servir à l'aménagement des terres à des fins commerciales, et dans le cadre du programme fédéral de subventions aux industries les usines de transformation de produits alimentaires peuvent obtenir des subventions.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'ARDA, peut également contribuer à l'aménagement de parcs provinciaux et autres installations récréatives, susceptibles d'accroître les revenus des Terre-neuviens grâce à la venue de touristes et autres visiteurs dans la Province. Tout porte à croire qu'en raison de l'affluence croissante qui se manifeste à l'échelle mondiale, les voyages et les loisirs sont appelés à devenir des secteurs de l'économie dont la croissance sera extrêmement rapide. Terre-Neuve a des attractions uniques à offrir. Outre les programmes ARDA, les établissements commerciaux peuvent bénéficier de garanties de prêts dans le cadre du programme de subventions. Cette disposition s'applique aux projets dont l'envergure contribuera sensiblement à l'économie de Terre-Neuve et englobe non seulement les hôtels et les motels mais aussi les installations récréatives, les centres d'achat et autres établissements commerciaux.

Satisfaction des besoins

Dans le domaine de la fabrication à Terre-Neuve, l'accroissement de la production ne doit pas se limiter uniquement aux industries basées sur une ressource naturelle. Le marché intérieur de la Province demande une quantité de produits qui lui sont fournis actuellement par les autres régions du Canada sinon par d'autres pays en dépit du coût très élevé du transport.

Tandis que les producteurs de l'extérieur jouissent des avantages d'une production à une grande échelle, avantages dont les producteurs locaux ne pourraient bénéficier, une étude récente financée par le ministère de l'Expansion économique régionale pour le compte du Conseil de développement de la région de l'Atlantique confirme ce que bien des gens pensaient: il y a beaucoup de produits qui pourraient être fabriqués assez facilement, malgré le marché relativement restreint de Terre-Neuve, pour rivaliser avec les produits de l'extérieur qui doivent être transportés sur de grandes distances.

Pour hausser la production à l'intérieur de la Province, il importe de former des chefs d'entreprise plus dynamiques. Les cadres ont

besoin de cours de perfectionnement. Une plus grande disponibilité de capitaux est également essentielle.

Ce dernier objectif peut être atteint (on s'en approche d'ailleurs de plus en plus) grâce en partie au programme fédéral de subventions, mais il faut élargir les cadres de ce champ d'action et le renforcer par le genre de services administratifs et financiers et l'octroi de fonds additionnels rendus possibles par l'entremise d'une Société de développement qu'ensemble les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve se proposent d'établir. Ces initiatives revêtent beaucoup d'importance pour les petites entreprises en particulier.

Dans un plan de développement industriel comme celui-ci, il faut nécessairement mettre l'accent sur la production en vue d'alimenter le marché intérieur de Terre-Neuve, mais il y a également certains produits spéciaux qui pourraient être fabriqués en plus grande quantité à Terre-Neuve en vue des marchés extérieurs. Bon nombre d'entreprises pourraient tirer parti de ces possibilités au moins sur une petite échelle. Pour elles, les différents services offerts par l'entremise de la Société de développement seraient essentiels à leur expansion.

Le reste du plan

La plupart des projets susmentionnés pourraient être disséminés dans toute la Province. Même si les zones spéciales, surtout celle de Saint-Jean, offrent les emplacements les plus favorables pour la majorité des projets en cause, il n'en reste pas moins que bien des établissements pourraient être implantés en dehors de ces zones dites spéciales. C'est la raison pour laquelle toute l'île de Terre-Neuve a été désignée par le gouvernement fédéral pour l'octroi des subventions industrielles. A titre de complément, des subventions provinciales peuvent être offertes dans le cas de projets qui débordent les cadres des lois fédérales. En outre, la Société de développement proposée pourra jouer un rôle de première importance en fournissant des services consultatifs en matière de question et autres formes d'aide. De cette façon, l'assistance fédérale pourra être offerte à plus d'une entreprise locale.

A l'instar du programme de subventions dans le secteur strictement privé de l'économie, les fonds de l'ARDA sont disponibles dans toute la Province. On peut s'en servir comme instrument dans le partage des frais nécessaires à l'aménagement de l'infrastructure et des services publics en dehors des zones spéciales. Le Programme de réinstallation financé en majeure partie par le gouvernement fédéral est un moyen additionnel pour venir en aide aux personnes qui veulent se déplacer et ainsi tirer profit des possibilités et des services accrus.

Cet agencement équilibré des programmes du gouvernement fédéral contribuera à la réalisation des objectifs de développement de la Province en fournissant le cadre à l'intérieur duquel une aide du gouvernement central à caractère plus spécialisé dans certaines zones, désignées actuellement ou à une date ultérieure, profitera au maximum à l'ensemble de la Province.

Le reste de l'appendice est consacré à la description plus détaillée des objectifs qui, au cours de la période qui va de 1970 à 1975, seront poursuivis par le Canada et Terre-Neuve dans les zones spéciales actuelles.

ZONE SPÉCIALE DE SAINT-JEAN

Historique

La ville de Saint-Jean, en plus d'être la capitale provinciale et le siège social de la presque totalité des services fédéraux et provinciaux de la Province, renferme environ un cinquième de la population de Terre-Neuve. C'est le principal centre du transport et des communications, le foyer du haut savoir (l'université et la plus grande école de commerce de la Province s'y trouvent) et le centre médical le plus important. En général, c'est le centre le plus propre à attirer les secteurs des services financiers, communautaires, commerciaux et personnels à croissance rapide. Elle a également été choisie comme siège social des sociétés d'exploration à la recherche de pétrole au large des côtes de la Province. C'est aussi

l'endroit à Terre-Neuve où les installations touristiques et les salles de congrès permanentes ont le plus de chances de prendre de l'expansion.

La zone de Saint-Jean se prête tout particulièrement à l'implantation de nouvelles industries qui viendraient produire à Terre-Neuve les biens que la Province importe actuellement, étant donné que la péninsule d'Avalon renferme environ 45 p. 100 de la population de la Province ainsi qu'une part considérable de l'ensemble des revenus disponibles de la Province. En outre, la zone de Saint-Jean peut fournir la gamme la plus variée d'installations et de services de soutien dont les industries ont besoin.

Saint-Jean et les villes de Carbonear et Harbour Grace dans la baie Conception permettent, en raison de leur situation géographique, d'accéder en tout temps de l'année aux bancs de pêche au large de la côte est et nord de Terre-Neuve. Ces bancs ne sont pas exploités à leur pleine capacité par la flotte canadienne et les initiatives visant à accroître considérablement, pour la zone spéciale de Saint-Jean, les possibilités de pêche hauturière sont très louables puisqu'elles orientent les efforts vers une exploitation plus étendue du potentiel des ressources de la pêche dans le nord-ouest de l'Atlantique.

Entre 1961 et 1966, Saint-Jean a connu une croissance rapide, sa population augmentant de 2,000 habitants par année. En 1969, l'index de l'emploi dans l'ensemble du secteur industriel atteignait 137.7 (1961=100), par rapport à 130.2 pour la Province. Cet index ne tient pas compte des emplois dans la Fonction publique, le domaine scolaire et les services de santé dont le nombre a augmenté rapidement.

Étant donné cette croissance, l'Entente de 1970-1972 sur les zones spéciales et les routes prévoit une aide financière à l'édification d'une "nouvelle ville" et à l'aménagement d'un lotissement industriel situé tout près du secteur construit de Saint-Jean ainsi que des appuis financiers pour améliorer et accroître le nombre des établissements d'enseignement primaire et secondaire de la ville.

Le ministère aide financièrement et techniquement la Province au moyen d'études de services municipaux et d'expansion économique dans la zone de Saint-Jean et de sa banlieue. Ces études serviront de point de départ à une planification à long terme s'échelonnant jusqu'à 1991 qui s'inscrira dans un plan de la région urbaine. La Province a engagé de son côté la même maison d'experts-conseils pour entreprendre une étude de l'administration municipale dans la même zone.

Grandes lignes

Le plan de la région urbaine de Saint-Jean, qui sera terminé cet automne, de même que les décisions prises par la Province par suite de l'étude sur l'administration locale, fourniront le cadre à l'intérieur duquel il sera possible de déterminer l'infrastructure régionale requise pour faire face à la croissance et la stimuler davantage, y compris les routes régionales, les réseaux régionaux d'approvisionnement en eau, les installations de lutte contre la pollution, l'aménagement de réserves de terrains industriels, domiciliaires et commerciaux bien situés et munis des services appropriés, et enfin l'installation des services publics et institutionnels nécessaires à une expansion globale et rapide, sans oublier la construction d'établissements d'enseignement.

Le Ministre fédéral se fondera sur les recommandations du plan de la région urbaine de Saint-Jean pour étudier la possibilité d'aménager ces services dans les secteurs de Torbay, Kilbride, Goulds et les localités situées sur la rive sud de la baie Conception.

L'importance du plan 1991 pour l'expansion de Saint-Jean est bien reconnue, et le Ministre fédéral appuiera surtout les études qui sont nécessaires à la mise en oeuvre des parties du plan qui contribueront le plus à l'expansion.

La croissance dans le secteur de la fabrication repose en grande partie sur la disponibilité d'une main-d'oeuvre spécialisée. Par conséquent, le Ministre fédéral étudiera avec la Province les besoins d'établissements modernes d'enseignement à tous les niveaux, y compris les installations dans

le domaine de la formation professionnelle et technique, tout en mettant l'accent sur l'éducation et la formation des adultes. On déterminera ainsi les moyens pouvant servir à former une main-d'oeuvre spécialisée compétente dans la zone de Saint-Jean. Dans le même ordre d'idée, le Ministre fédéral étudiera la possibilité d'aider financièrement la Province à élaborer des plans et à construire des écoles polytechniques.

En profitant des innovations technologiques dans les domaines techniques relatifs à l'océan, tels que la prospection pétrolière au large des côtes et l'extraction sous-marine, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve travailleront de concert pour que la Province profite au maximum de son emplacement idéal en milieu marin.

Le Ministre fédéral s'efforcera d'encourager d'autres industries de fabrication à s'implanter dans la zone spéciale de Saint-Jean en appliquant la Loi sur les subventions au développement régional, y compris toutes les dispositions spéciales nécessaires pour assurer une expansion rapide de l'industrie de transformation du poisson. Le Ministre fédéral contribuera à l'installation des services nécessaires à l'aménagement de parcs industriels et d'emplacements riverains et il s'assurera que les services sont mis à la disposition des nouvelles industries qui viendront s'implanter dans la région.

On entreprendra une étude portant sur le fondement économique et le potentiel de développement industriel de la partie ouest de la baie Conception. On mettra principalement l'accent sur les possibilités de développer davantage l'industrie de transformation du poisson et d'accroître le volume des prises en cherchant l'emplacement le plus approprié pour une expansion d'envergure dans ce domaine. La détermination du potentiel économique pour cette zone servira de point de départ à l'identification des besoins en matière de réseaux d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées, d'amélioration des réseaux de transport, d'installation des services nécessaires aux terrains résidentiels et de construction d'établissements d'enseignement.

Parmi les localités légalement constituées de la zone où l'on étudiera la possibilité d'aménager des services municipaux notons, entre autres, Carbonear, Harbour Grace, Spaniard's Bay, Bay Roberts et Brigus.

Le Ministre fédéral travaillera étroitement avec les autres ministères fédéraux, y compris le ministère des Transports, en vue d'aider la Province à stimuler l'industrie touristique dans la zone spéciale de Saint-Jean. Au besoin, une assistance sous forme de garanties de prêts sera offerte aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional pour la construction d'installations d'hébergement et de salles de congrès. Les projets d'ordre public, tels que la restauration de monuments historiques et l'aménagement de parcs récréatifs seront également examinés dans le cadre du programme d'aide aux zones spéciales.

ZONE SPÉCIALE DE COME BY CHANCE

Historique

A l'heure actuelle, la zone spéciale de Come by Chance compte une population d'environ 2,000 habitants. On a déjà commencé la construction d'une raffinerie de pétrole dans cette zone. Cette entreprise nécessitera la participation de quelque 2,000 travailleurs et, une fois la construction terminée, un total d'environ 450 employés permanents. Des industries pétrochimiques pourraient également s'installer dans le même parc industriel que cette raffinerie. Le ministère fédéral des Travaux publics dressera les plans et construira des docks. Ces installations coûteront \$20 millions et seront utilisées par la raffinerie qui, par la suite, remboursera cette somme.

Le principal avantage de la zone de Come by Chance est de posséder l'un des rares ports de l'Amérique du Nord où les eaux sont assez profondes pour recevoir de très gros navires (plus de 200,000 tonnes). C'est pour cette raison que la raffinerie s'y est implantée, et cet emplacement va sûrement attirer d'autres genres d'industries, y compris des compagnies de prospection pétrolière et autres fournisseurs.

L'Entente de 1970-1972 sur les zones spéciales et les routes prévoit l'aménagement d'un réseau d'adduction d'eau à Arnold's Cove, localité qui a connu une croissance très rapide, par suite surtout du programme de réinstallation. Il n'y a pratiquement pas d'autres services dans la zone. Les établissements d'enseignement répondent aux besoins limités d'une population rurale et pourront difficilement faire face à un surcroît d'enfants.

Grandes lignes

Le Ministre fédéral contribuera financièrement à l'aménagement des services pour terrains résidentiels et commerciaux et des installations publiques, y compris des écoles primaires et secondaires, nécessaires à une population active industrielle d'environ 500 habitants et à un nombre égal de personnes affectées aux services reliés à cette croissance. Vers la fin de la phase de construction, il faudra trouver un emplacement permanent pour y fonder une ville. Entre temps, on pourra aider la main-d'oeuvre affectée temporairement à la construction à se loger convenablement. Les plans qui seront élaborés tiendront compte de la possibilité d'une croissance considérable sur les lieux de l'emplacement choisi.

Le Ministre fédéral favorisera une croissance encore plus poussée à Come by Chance au moyen des dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional et de l'aide à l'aménagement des infrastructures dont l'absence pourrait freiner l'implantation de certaines industries.

ZONE SPÉCIALE DE BURIN

Historique

C'est dans la péninsule de Burin qu'on trouve la plus importante concentration de grandes usines modernes de traitement du poisson sur lesquelles d'ailleurs repose l'économie de cette région de Terre-Neuve. Les mines de spath fluor de St. Lawrence et le chantier naval de Marystown sont également des industries d'importance.

L'Entente de 1970-1972 sur les zones spéciales et les routes augmente les chances que possède la zone spéciale de Burin d'attirer d'autres entreprises désireuses de s'adonner à la pêche et à la transformation du poisson grâce à l'amélioration des routes qui relient les différentes localités, la construction de la grande route de Burin et l'addition d'une route pour camions jusqu'à la Transcanadienne et les principaux centres urbains de l'île. D'autres projets financés aux termes de l'Entente concernaient la construction d'écoles pour les enfants de la population active toujours croissante et l'installation d'un système d'adduction d'eau dans la localité de St. Lawrence.

Au cours de l'année dernière, quelques-unes des usines actuelles de traitement du poisson ont agrandi leurs installations; d'autres agrandissements sont prévus et seront encouragés. Dernièrement, le chantier naval de Marystown a reçu des commandes pour de nouveaux chalutiers, ce qui va lui permettre de s'engager dans la construction et la réparation des bateaux.

La reconstruction de la grande route de Burin, l'augmentation du nombre d'emplois dans les usines de transformation du poisson, et l'accroissement du revenu disponible dans la zone ont créé divers besoins en matière d'entrepôts, d'installations de distribution et d'industries de service.

Grandes lignes

Pour pouvoir contribuer de façon marquée à la croissance régionale, il importe au plus haut point que l'industrie de transformation du poisson de la zone spéciale de Burin continue de croître rapidement. L'accroissement du nombre d'emplois dans les usines de transformation et sur les chalutiers et "dragueurs" est également important car les pêcheurs côtiers pourront ainsi avoir accès à d'autres possibilités d'emplois productifs. Cet accroissement sera stimulé par les dispositions touchant les subventions directes aux industries et l'aménagement des éléments d'infrastructure sociale requis soit pour promouvoir ou pour faciliter la croissance.

Grâce au caractère non saisonnier de la pêche et de la transformation du poisson, les travailleurs touchent des salaires plus élevés qui entraînent une hausse du revenu disponible. Celui-ci se traduit à son tour par une demande accrue de produits de consommation et de services. Cette tendance est caractérisée par une préférence pour la vie urbaine.

Le Ministre fédéral fera tout en son pouvoir pour offrir des stimulants aux établissements de transformation sous forme de subventions et/ou de garanties aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional et, au moyen de garanties de prêts offertes dans le cadre de la même Loi, fournira l'aide financière requise aux grands établissements commerciaux qui concourent au bien-être de la zone.

On procèdera à l'examen de la zone spéciale de Burin en vue de déterminer les centres qui se prêtent le mieux à une expansion marquée de l'industrie de la pêche et de la transformation du poisson. C'est dans cet ordre d'idée qu'on entreprendra de déterminer également les installations et les services qui sont nécessaires pour desservir des flottes plus importantes ainsi que de nouvelles usines de transformation ou des établissements agrandis.

Tout en mettant l'accent sur l'expansion de l'industrie des pêches, d'autres industries seront aussi encouragées grâce au programme fédéral de subventions à l'industrie et aux programmes fédéraux-provinciaux.

Une fois que l'ampleur des besoins aura été déterminée, que les emplacements auront été choisis et que les plans auront été élaborés, le Ministre fédéral fournira l'aide financière nécessaire à l'aménagement des éléments essentiels tels que l'installation des services sur les terrains résidentiels et industriels, l'amélioration des moyens de transport et d'autres services publics, y compris les établissements d'enseignement. Marystown, Salt Pond, et d'autres localités importantes de la péninsule de Burin ont toutes grand besoin d'étendre leurs services.

Le Ministre fédéral reconnaît que la région a un potentiel touristique, rehaussé par la proximité des îles Saint-Pierre et Miquelon, et

il examinera les propositions présentées par la Province pour le développement du tourisme.

La région s'adonne, dans une certaine mesure, à l'élevage des bovins et des moutons; le Ministre fédéral apportera son concours à l'exploration des possibilités d'expansion dans ce domaine.

ZONE SPÉCIALE DE GRAND FALLS - GANDER

Historique

L'activité économique de cette zone spéciale est axée sur le traitement primaire de la pâte de bois, à Grand Falls, et les industries de service reliées surtout au domaine du transport, en raison de l'aéroport international de Gander et du CN. L'usine de pâtes et papiers de Grand Falls, grâce à une utilisation plus rationnelle de ses capitaux et à l'adoption de nouvelles méthodes de production, a pu accroître son rendement tout en gardant ses effectifs.

A Gander, l'aéroport a connu une croissance régulière à titre d'escale de ravitaillement transportant des marchandises par avions, mais n'a pas encore repris le niveau d'activité qu'on y trouvait avant l'ère de l'avion à réaction. Le ministère des Transports, prévoyant un accroissement des vols nolisés, et l'utilisation d'aéronefs plus lourds, effectue présentement des travaux afin de prolonger la piste principale alors que les frais d'atterrissage ont été réduits pour encourager l'utilisation de l'aéroport.

La croissance que cette zone a connue provient surtout des petites industries qui produisent des biens pour le marché local et offrent des services au nord-est de Terre-Neuve, où le revenu disponible de la population a augmenté régulièrement.

Le point fort de la zone est son excellent réseau de transport interne, via la Transcanadienne, tandis que les activités commerciales connexes à la voirie augmentent en importance, tout particulièrement à Gander.

L'exploitation agricole accrue dans la partie ouest de la zone montre des signes encourageants.

Grandes lignes

L'Entente de 1970-1972 sur les zones spéciales et les routes prévoit l'amélioration de la route qui relie l'usine de Grand Falls au port d'expédition de Botwood. Elle prévoit également l'aménagement d'un réseau régional pour la partie ouest, à l'étang Northern Arm, qui sera relié à Bishop's Falls. Toujours dans le cadre de l'Entente, on a financé l'agrandissement de l'école de métiers de Gander afin d'y offrir des cours sur l'entretien des avions.

Le Ministre fédéral désire promouvoir davantage l'expansion des industries à marché local de Grand Falls - Windsor, Lewisporte et Gander et, à cette fin, il appliquera les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional. Comme l'indique l'appendice "B", des appuis financiers sont accordés pour l'installation de bons réseaux d'adduction d'eau et d'égout qui contribueront à stimuler ce genre de croissance. Au fur et à mesure que les besoins résultant de la croissance se feront sentir, on étudiera la possibilité de financer l'installation d'autres services municipaux, d'accroître les établissements d'enseignement, d'aménager des terrains et de construire des routes d'accès.

Le nouveau programme forestier annoncé par la Province aura une grande influence sur cette zone spéciale. Le Ministre fédéral appuiera, dans toute la mesure du possible, cette initiative provinciale, soit en fournissant une aide financière pour la construction de locaux pour la formation des travailleurs forestiers, soit en finançant la construction de routes d'accès à la forêt qui ouvriront la porte à une utilisation et à une gestion plus rationnelles du potentiel forestier.

ZONE SPÉCIALE DE STEPHENVILLE

Historique

Une nouvelle usine de pâte et carton doublure présentement en construction servira de soutien à l'économie de la zone. Il importe également de noter que d'autres industries importantes axées sur le marché provincial et les possibilités d'exportation ont été attirées par les installations déjà en place au complexe Harmon. A Stephenville, on s'attend à ce que l'industrie de transformation du hareng pour la consommation humaine prenne de l'ampleur; elle augmenterait alors considérablement la valeur ajoutée et le nombre d'emplois par rapport à la situation qui existait auparavant dans le domaine de la production d'huile et de farine de poisson. Par suite de l'essor que connaît la vallée Codroy, il existera des possibilités d'entreposage et de traitement des produits agricoles à Stephenville.

Il est possible que la production augmente aux carrières de gypse à Saint-George. Dans le même secteur, on poursuit une évaluation du potentiel d'un dépôt de sel.

L'Entente de 1970-1972 sur les zones spéciales et les routes touchait surtout les projets rattachés à l'expansion de l'usine de pâte et carton doublure, un prêt étant consenti pour l'aménagement de services d'adduction d'eau et des subventions étant accordées pour la construction des ponts nécessaires à l'amélioration des voies d'accès aux sources d'approvisionnement en bois. On a également contribué financièrement à la construction d'une école secondaire pour répondre aux besoins de la population croissante.

Stephenville s'est développée beaucoup plus vite qu'on le prévoyait il y a un an et s'achemine rapidement vers une pénurie de terrains résidentiels munis des services essentiels. Un nouveau plan municipal indique que la ville projette la réalisation d'un certain nombre de projets en vue d'effectuer des travaux de remplissage sur les terrains munis des services, d'améliorer le centre des affaires, de même que l'apparence générale de Stephenville.

Le centre d'éducation pour les adultes situé dans le complexe Harmon est bondé; il compte plus de 1,000 étudiants. D'autre part, un certain nombre de casernes ont été converties en salles de classe qui répondent difficilement aux besoins en matière d'enseignement primaire et secondaire.

Grandes lignes

La zone de Stephenville a connu une croissance rapide et on s'attend à ce que le taux de croissance se maintienne. La présente Entente prévoit une aide financière pour l'aménagement de terrains résidentiels, la rénovation du centre des affaires de Stephenville et la construction d'établissements d'enseignement pour répondre aux besoins d'une population qui se multiplie rapidement. Au fur et à mesure de la croissance, des appuis financiers seront accordés dans les mêmes domaines.

En outre, on étudiera la possibilité d'améliorer le réseau d'adduction d'eau pour les industries à Saint-George. Au besoin, une assistance sera offerte pour l'expansion des industries locales qui sans cette aide ne pourraient s'agrandir.

Avec l'accroissement des occasions d'emploi dans la zone de Stephenville, les besoins en matière d'installations de formation pour adultes vont changer. La plupart des cours qui se donnent actuellement sont des cours de recyclage, ayant pour but de donner aux habitants qui déménagent dans la zone les connaissances de base essentielles. Avec l'expansion des industries, on aura davantage besoin de travailleurs spécialisés, et la nécessité de pourvoir des établissements conçus et équipés pour une formation technique plus poussée pourra se faire sentir.

Un examen portant sur la taille, la nature et le genre d'établissement qui serait le plus approprié pour répondre aux besoins croissants de Stephenville dans le domaine de l'éducation des adultes sera entrepris et le Ministre fédéral entreprendra de fournir l'aide financière requise pour ce projet.

La croissance démographique va donner naissance à d'autres besoins en matière d'installations pour le traitement des eaux usées, installations qui répondront aux besoins croissants sans pour autant nuire à l'environnement. Des études seront entreprises sur la nature, l'importance et les méthodes les plus efficaces de traitement des eaux usées et le Ministre fédéral subventionnera l'aménagement des installations qui, suivant l'étude, seront jugées nécessaires. On étudiera également les besoins futurs en matière de grandes routes et artères.

La croissance démographique de Stephenville crée en outre une demande croissante d'industries de services et d'établissements commerciaux. Le Ministre fédéral mettra à la disposition des intéressés l'aide financière requise au moyen de garanties de prêts, conformément aux dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional, et par l'entremise des appuis financiers accordés à l'infrastructure pour stimuler cette croissance.

ZONE SPÉCIALE DE CORNER BROOK

Historique

Corner Brook est non seulement la deuxième ville de Terre-Neuve en importance mais est aussi le principal centre de services et de distribution de la côte ouest. L'économie de la zone repose surtout sur l'usine de pâtes et papiers; la fabrication est avant tout reliée à l'industrie de la construction; les services s'adressent à la côte ouest de l'île.

Le nouveau quai construit par le ministère fédéral des Travaux publics accentuera encore l'importance de Corner Brook sur le plan de la distribution puisque les marchandises pourront alors être expédiées directement de Montréal et Halifax, sans passer par Saint-Jean.

L'accroissement de la production de l'usine de pâtes et papiers devrait pouvoir se réaliser grâce au programme forestier prévu. Cette mesure devrait obvier au déclin prévu du nombre d'emplois à l'usine par suite de l'automatisation et de l'augmentation subséquente de la productivité des travailleurs de l'usine.

Grâce à l'aménagement du parc national de Gros Morne, Corner Brook pourra profiter de la venue d'un plus grand nombre de touristes.

La ville de Corner Brook a été créée par le regroupement de quatre localités contiguës en 1956. Depuis lors, la nouvelle ville a continué de croître dans le contexte d'un plan global de développement communautaire qui a contribué à son embellissement et à son efficacité.

Le nouveau complexe d'usines de transformation des produits agricoles qui sera construit à Corner Brook avec l'aide des subventions fédérales est censé stimuler davantage l'expansion de l'agriculture dans la région de Cormack et sur la côte ouest en général.

Grandes lignes

L'Entente de 1970-1972 sur les zones spéciales et les routes prévoyait une aide financière au développement industriel et à l'aménagement de terrains résidentiels. Elle visait, en outre, à accroître le rendement du nouveau quai et à améliorer les moyens de transport par l'octroi de fonds pour la construction d'une artère reliant le port à la Transcanadienne et à la nouvelle zone industrielle.

L'étude sur la circulation mentionnée à l'appendice "B" servira à déterminer les besoins en ce qui a trait au prolongement de certaines artères à Corner Brook. On examinera également l'état du système d'égout, et les travaux nécessaires à la croissance sans contribuer à la détérioration de l'environnement seront étudiés; l'assistance nécessaire sera fournie dans la mesure où la ville en aura besoin pour exploiter tout son potentiel.

On se propose de préparer un plan de développement régional pour la zone spéciale afin d'évaluer la portée des programmes qui y sont mis en oeuvre actuellement et examiner le besoin apparent d'un nouvel emplacement urbain. Les plans devront également définir les futurs objectifs de développement et schémas de croissance.

Le Ministre fédéral utilisera ses pouvoirs pour accorder des stimulants financiers aux entreprises de transformation et de fabrication sous formes de subventions et/ou de garanties de prêts aux termes de la Loi sur les subventions au développement régional.

Le Ministre fédéral étudiera les besoins d'amélioration des établissements d'enseignement dans la région de même que la possibilité d'encourager financièrement les entreprises de nature à favoriser l'expansion de l'industrie touristique.

ZONE SPÉCIALE DE HAWKE'S BAY - PORT-AU-CHOIX

Historique

L'Entente de 1970-1972 sur les zones spéciales et les routes a fourni l'aide financière nécessaire à l'aménagement des infrastructures de Hawke's Bay et de Port-au-Choix en prévision d'un accroissement marqué de la transformation des ressources. Il semble que ce niveau d'assistance était justifié par la croissance de ces industries. L'accroissement du nombre d'emplois a également attiré la venue d'un nombre assez important de familles subventionnées aux termes du programme de réinstallation.

Onze bateaux s'adonnent présentement à la pêche aux crevettes, et d'autres sont transformés à cette fin. L'usine prépare pour le marché des crevettes nettoyées et congelées et elle a trouvé de nombreux débouchés. Une industrie de la pêche plus diversifiée s'est traduite par des revenus plus élevés pour les pêcheurs, des emplois plus nombreux à l'usine de transformation et un prolongement sensible de la saison de la pêche. Il y a de fortes chances que l'industrie de la transformation du poisson prenne de l'ampleur à Port-au-Choix et à Port Saunders, par suite de cette diversification. Pour appuyer les projets d'expansion de la zone spéciale, les autorités provinciales ont annoncé l'établissement d'un centre de services des pêches à Port Saunders.

Grandes lignes

Une fois que les plans pour l'établissement de ce centre de services auront été élaborés, on s'occupera de trouver d'autres moyens par lesquels le programme des zones spéciales pourra stimuler davantage le développement rationnel d'une industrie des pêches diversifiée.

Le Ministre fédéral appliquera, au besoin, les dispositions de la Loi sur les subventions au développement régional pour aider davantage l'industrie de la transformation du poisson dans la région. On aura recours aux mêmes subventions, s'il y a lieu, pour promouvoir l'expansion des industries du secteur secondaire reliées à l'exploitation forestière à Hawke's Bay.

Une étude sur la structure de l'économie et le potentiel de la région sera entreprise pour orienter toute nouvelle initiative. Elle permettra de déterminer la nature et la taille des futures installations requises pour faire de cette zone un centre viable et dynamique en vue de l'exploitation des ressources locales de la terre et de la mer.

Le Ministre fédéral étudiera la possibilité de contribuer à l'aménagement de terrains résidentiels, de terrains industriels et de nouvelles routes dans la zone spéciale en prévision des programmes de réinstallation et de croissance.

Il est reconnu que cette zone spéciale deviendra le centre des activités le long de cette côte. Aussi, par l'entremise de l'Entente ARDA, le Ministre fédéral accordera son appui à des initiatives complémentaires aux activités de la zone spéciale, entre autres, la construction d'entrepôts pour la conservation du poisson de même que l'expansion du tourisme grâce au site historique de Dorset à Port-au-Choix, au parc national de Bonne Bay et de la restauration des établissements vikings à l'anse aux Meadows.

ZONE SPÉCIALE DE HAPPY VALLEY

Historique

La base de l'aviation américaine de Goose Bay et l'exploitation forestière constituent le fondement de l'économie de Happy Valley. En dépit d'une récente réduction minime du personnel civil de la base, on a donné l'assurance que celle-ci continuerait ses opérations pour l'instant.

L'implantation d'un aménagement hydroélectrique sur le cours inférieur du Churchill, à quelque 30 milles de Happy Valley, favoriserait le développement de la région. Cet endroit est l'un des quatre emplacements envisagés pour une éventuelle usine d'enrichissement de l'uranium qui utiliserait l'énergie hydroélectrique du Churchill inférieur.

L'exploitation forestière prend rapidement de l'ampleur, procurant ainsi de l'emploi à long terme aux travailleurs du bois. L'arrivée de ces travailleurs crée des problèmes de logement. La compagnie forestière a aménagé un lotissement de maisons à louer pour ses employés, et l'Entente de 1970-1972 sur les zones spéciales et les routes prévoyait l'aménagement de services sur 50 lots. Elle prévoyait également la construction d'une école élémentaire et d'une école de métiers pour répondre à la demande croissante d'établissements scolaires dans la région.

Grandes lignes

Puisque les travaux forestiers vont fournir des emplois permanents à Happy Valley et que la base de Goose Bay va poursuivre ses opérations pendant encore plusieurs années, il importe que l'infrastructure de la collectivité soit améliorée. Il faudra résoudre le problème d'érosion des rives le long du fleuve Churchill et prévoir suffisamment de logements et de services municipaux pour les personnes qui arrivent des côtes du Labrador en quête d'emplois.

Étant donné que la population active actuelle de la région ne tire pas entièrement profit de l'exploitation forestière en raison de son manque de formation, il importe d'y établir des centres à cet effet. L'aménagement de ces installations recevra tout l'appui voulu du Ministre fédéral.

